ASSOCIATION DES AMIS DU MAGASIN AUX VIVRES DE LA MARINE DE BACALAN

LE MAGASIN AUX VIVRES DE LA MARINE
DE BORDEAUX BACALAN

DES VIVRES DE LA MARINE AUX VIVRES DE L'ART : HISTOIRE D'UN SAUVETAGE ET D'UNE RÉSURRECTION

Dossier monté par **Philippe Dorthe**
Conseiller régional d'Aquitaine délégué au patrimoine architectural
Conseiller Général du 1er Canton
Membre fondateur de l'association des Amis de l'ancien magasin des Vivres de la Marine de Bordeaux

RÉGION AQUITAINE

PRÉAMBULE

Le magasin aux vivres de la Marine de Bordeaux Bacalan

« Des Vivres de la Marine aux Vivres de l'Art :

Histoire d'un sauvetage et d'une résurrection »

Le Magasin aux vivres de la Marine a été construit à Bacalan, rue Achard, aujourd'hui place Victor-Raulin, entre 1786 et 1789, sur les plans de l'architecte **Joseph Teulère**.

Cet architecte est également connu pour ses travaux d'exhaussement du Phare de Cordouan. Il fut un spécialiste de construction navale, de cartographie, d'éclairage des phares et de la théorie hydraulique.

Le Magasins aux Vivres avait pour vocation d'assurer la fabrication, le conditionnement et le stockage des denrées destinées aux équipages de la Marine Royale.

En matière de vivres, et plus particulièrement de salaisons, la place de Bordeaux était dépendante de l'étranger, puisqu'on faisait venir les « chairs salées » d'Irlande.

Malgré la tentative en 1776 – 1777 de mettre sur pied une industrie française des salaisons, cette dépendance persista et fut surtout ressentie pendant la Guerre d'Indépendance américaine (1778 – 1783).

Aussi, après celle-ci, on décida de construire un vaste bâtiment pour abriter les Vivres de la Marine, avec notamment un atelier de salaison et une boucherie dans les pavillons, ainsi qu'un parc à bestiaux dans le bâtiment principal.

Le Magasin aux Vivres allait autrefois jusqu'à l'actuel bassin à flot à l'Ouest et à l'Est jusqu'à la Garonne qui passait alors au ras des murs.

Au xixe siècle, cet ouvrage faisait de Bacalan le quartier de l'activité productrice et portuaire de Bordeaux.

En 1919, un incendie endommagea le Magasin aux Vivres, qui continua cependant à fonctionner jusqu'en 1973 pour servir de stockage d'archives de la Marine.

En 1980, il fut menacé de démolition. (Date de la mise en œuvre d'une action de sauvetage orchestrée par le **Professeur Roudier**, soutenue par le **sénateur et Conseiller général du 1er canton Marc Bœuf**, par **Jean Cavignac, Directeur adjoint des Archives départementales de la Gironde** et **Philippe Dorthe à l'époque Président des Recherches Archéologiques Girondines.**).

Il est resté à l'abandon jusqu'à la mise à disposition des pavillons au **sculpteur Jean-François Buisson** et l'achat du bâtiment principal par la **société VALORBOIS** (SCI « La Gabarre »). Dans ce laps de temps les fenêtres du bâtiment principal se sont cassées et les toitures délabrées. Les pavillons de la place Raulin se sont retrouvés en très mauvais état, l'un d'eux n'ayant plus de toiture.

Ce site, maintenant classé Monument Historique, fait partie de l'ensemble néoclassique de Bordeaux. Il est reconnu comme possédant un caractère architectural indéniable.

C'est en effet l'un des rares témoins d'une architecture publique du xviiie siècle liée à l'activité maritime d'un port dont l'histoire de la construction soit connue.

En 1980, « L'ASSOCIATION DES AMIS DE L'ANCIEN MAGASIN DES VIVRES DE LA

MARINE DE BORDEAUX » s'est créée pour sensibiliser les pouvoirs publics et les habitants du quartier au sauvetage de ce monument de la fin du XVIIIe siècle, qui a joué un rôle important dans notre cité durant de nombreuses années. L'association officialisera sa création en déposant ses statuts à la Préfecture de la Gironde le 23 septembre 1986, sous le N° 15804. **Le premier Président fut Jean Cavignac, entouré de: Jean-Marie Beauvais, Gérant de Société, Daniel Guyon, Architecte, Marie-Ange Lamata-Ariguel, Architecte et Philippe Dorthe, Agent SNCF. Philippe Dorthe devint Président au décès de Jean Cavignac dans les années 1990.**

Sauvé de la destruction totale grâce à l'association, **le Magasin a été inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques le 21 décembre 1984**. Puis, il a été acheté par la Ville de Bordeaux à l'État suite à une délibération du Conseil municipal du 27 juillet 1987, dans le but d'utiliser le terrain pour y implanter une zone d'activité artisanale.

Toujours suite aux pressions de l'association, le bâtiment principal et les deux pavillons de la place Raulin ont changé de statut juridique en passant de monument « inscrit » à monument « classé » dans le cadre d'un arrêté ministériel du 22 mars 1991.

C'est à la fin des années 1990, que le bâtiment principal et le grand terrain ont été achetés à la Ville de Bordeaux par la SCI « la Gabarre », pour y installer une entreprise spécialisée dans les bois exotiques et précieux. (Délibération du Conseil municipal du 31 mars 1995 sous le N° 95/74).

Ce projet a marqué sans doute la fin de la lente agonie du monument.

Il restait maintenant à trouver une destination aux deux pavillons de la place Victor-Raulin, toujours propriété de la Ville de Bordeaux.

Suite à une intervention en Conseil municipal de Philippe Dorthe, devenu entre temps Conseiller municipal de Bordeaux, le nouveau maire Alain Juppé organise une visite sur le site, ce qui le convainc de procéder à une mise hors d'eau provisoire du pavillon Sud, avec l'aide financière du Conseil général.

C'est bien plus tard que le sculpteur bordelais **Jean-François Buisson** demande l'autorisation d'occuper les pavillons pour en faire ses ateliers. Il obtint gain de cause, investit les lieux couverts par un bail emphytéotique et propose le projet « LES VIVRES DE L'ART ». Ce projet ambitieux trouve l'adhésion de tous. Les partenaires s'entendent sur les interventions : La Ville propriétaire des lieux assure l'aménagement des abords, Le Conseil régional d'Aquitaine, l'État et l'Europe assurant le financement des premiers travaux de restauration.

Association des Amis de l'Ancien Magasin aux Vivres de la Marine de Bordeaux

ÉTUDE HISTORIQUE DES TROIS PROJETS PRÉSENTÉS
PAR JOSEPH TEULERE,
RÉALISÉS PAR ESTEBAN CASTAÑER,
publiée dans la *Revue de la Société Archéologique de Bordeaux*
en 1985 dans le tome LXXVI de cette prestigieuse revue.

sous le titre de :
« L'ÉTABLISSEMENT DES VIVRES DE LA MARINE DE BACALAN »

Société Archéologique de Bordeaux, tome LXXVI, 1985.

L'ÉTABLISSEMENT DES VIVRES DE LA MARINE DE BACALAN

par Esteban CASTAÑER

L'Etablissement des vivres de la Marine de Bacalan est un sujet d'actualité pour une double raison. Premièrement, l'année 1986 est celle du bicentenaire de l'approbation par le ministre du projet définitif, et en grande partie, de sa construction. Deuxièmement, son état actuel de dégradation nous amène à témoigner de l'urgence d'une intervention, afin d'empêcher la disparition de ce monument.

Le point de départ de notre recherche [1] a été le rapport de la Commission générale de l'Inventaire, concernant l'Etablissement, dressé en 1973. Il nous a permis de prendre connaissance de la documentation des Archives de l'Administration locale de la Marine. Nous avons poursuivi les enquêtes aux Archives de l'Administration centrale de la Marine à Paris, ce qui nous a fait découvrir des projets jusqu'ici inconnus pour ces entrepôts. Enfin, nous avons suivi l'histoire de cet édifice à travers des sources documentaires et la bibliographie dès l'époque de sa construction jusqu'au xxe siècle.

La valeur de ce monument est tout d'abord en rapport avec la personnalité de son auteur Joseph Teulère qui, en 1785, quand les responsables de la Marine le chargèrent de sa réalisation, était un jeune architecte de 35 ans rattaché au Service de la Marine depuis 1776 [2]. Né dans une humble famille, il franchit tous les degrés des métiers de la construction. Parallèlement à son travail manuel, il réussit à faire des études d'architecture à la fin desquelles il fut engagé au Service de la Marine. Dans ce corps, il obtint son brevet d'ingénieur en chef ou de directeur des travaux maritimes. Il fut chargé des travaux d'exhaussement du phare de Cordouan en 1789.

En plus de ses œuvres architecturales, il travailla dans des domaines aussi variés que la cartographie, la construction navale, l'éclairage des phares ou la théorie hydraulique. Par ses inquiétudes sociales et par son souci de connaissance nouvelle, il est un bon exemple d'intellectuel éclairé du xviiie siècle.

Cette commande des entrepôts de Bacalan, qui fut faite à Joseph Teulère, apparaît comme extrêmement importante, car il s'agit, d'après ce que l'on sait, de son premier grand travail architectural réalisé entièrement sous sa responsabilité, et qui aboutit à son premier chef-d'œuvre.

HISTORIQUE

L'idée de construire un nouvel établissement pour approvisionner la Marine était antérieure à 1785, et comportait un projet beaucoup plus modeste, consistant à construire des ateliers de salaisons à Libourne. Teulère nous apprend dans sa feuille de services qu'il fut « chargé de présenter plusieurs projets pour Libourne d'abord, où ses ateliers étaient établis, un de ces projets était déjà adopté » [3].

Mais ces projets ne furent pas réalisés car les autorités de la Marine décidèrent d'installer à Bordeaux un établissement beaucoup plus important où l'on centraliserait la préparation, le stockage et la distribution des vivres de la Marine.

Il fut décidé de placer l'Etablissement sur l'ancien chemin de Lormont (aujourd'hui rue Achard) dans le quartier de Bacalan qui devenait au cœur du xviiie siècle un pôle d'activité marchande et productive et qui était destiné à se substituer au traditionnel quartier de Paludate comme noyau principal de l'activité portuaire.

Pour la construction de l'Etablissement, l'administration de la Marine, par l'intermédiaire du commissaire-

1. Nous avons réalisé cette étude sur l'Etablissement des vivres de la Marine de Bacalan dans le cadre d'un travail de recherche consacré à son auteur, l'architecte-ingénieur Joseph Teulère (1750-1824), sous la direction de M. le professeur Paul Roudié et de M. Robert Coustet, maître assistant à l'Université de Bordeaux III.

2. « Etat des Services du citoyen Teulère », le 5 floréal an VIIIe (Service historique de la Marine, CC 7 2348).

3. « Services du citoyen Teulère », le 28 thermidor an IX (Archives nationales, F 14 2329 1 f° 73).

ordonnateur de Bordeaux, acheta à la veuve Lespinasse et à son fils plusieurs terrains et bâtiments [4].

Teulère dressa pour cet Etablissement trois projets dont les deux premiers demeuraient inconnus jusqu'à présent. Le premier de ces projets correspond à la date du 20 juillet 1785. Le 12 septembre, les entrepreneurs Burguet et Loccupé s'engagent à la réalisation du projet. Mais finalement ce sont Bergerac fils, Heuste et Dargué qui sont chargés des travaux, au prix de 254 633 livres [5].

L'idée d'établir une cale sur la rivière devant les Magasins des Vivres est à l'origine du deuxième projet dressé par Teulère. Les jurats de la Ville de Bordeaux acceptent la réalisation de la cale le 16 novembre 1785 [6]. Ce projet serait antérieur au 27 novembre — date à laquelle les mêmes entrepreneurs acceptent les nouvelles modifications — mais il est signé par Teulère le 16 décembre, et présenté au ministre qui l'approuva [7].

Le troisième projet est celui qu'on connaissait déjà à travers le rapport de la Commission générale de l'Inventaire. Il est signé du 3 mars 1786 par Teulère et approuvé, comme le précédent, par le ministre. Il introduit les modifications imposées par les jurats de la Ville de Bordeaux, lors de son inspection du chantier le 23 janvier 1786 et que nous préciserons plus loin. De même, ce projet témoigne de la volonté d'élargir la surface de l'Etablissement, ce qui impliquait l'achat de nouveaux terrains [8].

Mais la dépense réalisée pour ces nouveaux terrains pouvait être presque compensée par la vente d'autres terrains appartenant à la Marine qui n'étaient plus nécessaires pour la construction de l'Etablissement [9].

En fait, le commissaire-ordonnateur Prévost de la Croix prit parti pour ce nouveau projet dans son mémoire qui accompagnait le projet de Teulère adressé au ministre de la Marine [10]. Ses arguments concernaient d'abord les avantages de la construction d'un édifice entièrement régulier ; ensuite la sécurité de l'Etablissement, cible possible des soulèvements populaires ; enfin la différence de prix entre les deux projets qui n'était pas très importante, comparativement aux avantages du nouveau projet. L'ancien projet évalué au début à 242 615 livres, 12 sous, 5 deniers, atteignait, en raison de dépenses non prévues, les 347 917 livres, 19 sous, 7 deniers. Le coût du nouveau projet n'était que de 395 950 livres, 9 sous et 1 denier [11].

Enfin, l'ordre d'achat des nouveaux terrains et d'application du projet du 3 mars fut donnée le 3 décembre 1786.

Mais les travaux avaient débuté avant même l'élaboration du dernier projet. Nous savons par un rapport de chantier du 16 mars que « on continue le travail commencé dans tous les points qui ne sont point contraires à ce nouveau plan (celui du 3 mars) »[12]. A cette date, la dépense faite pour les travaux était de 41 106 livres et 11 sous. Le 9 juillet, la dépense atteignait les 73 176 livres, 4 sous et 8 deniers. Et cinq jours plus tard, Teulère présentait un était des travaux restant à faire pour terminer les boucheries, la cale et l'atelier de salaisons [13].

Grâce aux protestations de M. Pelusset contre les responsables de la construction, nous savons que les ateliers de salaisons des cochons et des bœufs avaient fonctionné pendant tout l'hiver, et que, au mois d'août 1788, alors que l'Etablissement fonctionnait déjà, les rues destinées à l'entourer n'étaient pas finies.

Un plan partiel concernant la construction d'un aqueduc daté du 31 juillet 1789 nous montre la partie orientale de l'Etablissement (première cour, boucheries et cale) entièrement terminée, conformément au projet du 3 mars 1786. En revanche, les magasins des troisième et quatrième cours ne furent finalement pas supportés par des piliers, comme le projet le prévoyait, mais fermés par des murs pour le stockage, ainsi que nous l'apprend Teulère [14].

Le premier projet (fig. 1 et 2)

Le premier stade de la conception de l'Etablissement correspondrait, semble-t-il, au devis estimatif des travaux à réaliser pour la construction des Magasins de Vivres de la Marine signé par Teulère et daté du 20 juillet 1785 et au projet de 1785 signé également par lui, mais sans date précise.

Tout semble indiquer qu'on peut rapprocher ces deux documents que nous avons trouvés au cours de nos recherches, l'un étant la partie graphique et l'autre la partie écrite du même projet. Cette hypothèse repose sur trois arguments. D'abord, un projet graphique rattaché au devis estimatif du 20 juillet a existé, car Teulère lui-même nous le dit [15]. Ensuite, les deux documents sont signés par Teulère et sont de la même année. Enfin, la description écrite et les plans, coupes et élévations se correspondent.

4. Archives Etat-Major Marine, le 14 juillet et le 22 août 1785 (voir rapport Commission générale Inventaire).
5. *Ibidem*, le 12 septembre 1785.
6. *Ibidem*, le 16 novembre 1785.
7. « Mémoire de Prevost de la Croix au Ministre », le 11 mars 1786 (Archives nationales Marine, D 2 38 f° 59).
8. « Les terrains à acheter étaient ceux des monsieurs Marcade et Pelusset, et celui de la veuve Dijau pour une valeur totale de 26.015 livres » (*ibidem*, f° 60 v°).
9. On pourrait vendre des terrains par une valeur totale de 22.717 livres *(ibidem)*.
10. *Ibidem*, f° 59-63.
11. *Ibidem*, f° 59-60.
12. *Ibidem*, f° 62.
13. Archives Etat-Major Marine, le 14 juillet 1786 (voir rapport Commission).
14. « Rapport de Teulère sur le Magasin », le 19 frimaire an II, Archives nationales Marine, DD 2 738.
15. « Tous les ouvrages ci-dessus (...) seront exécutés en se conformant a ce qui est prescrit au present devis et aux plans coupes et elevations cy-jointes » (« Devis Estimatif », le 20 juillet 1785, Archives nationales Marine, D 2 38 f° 36).

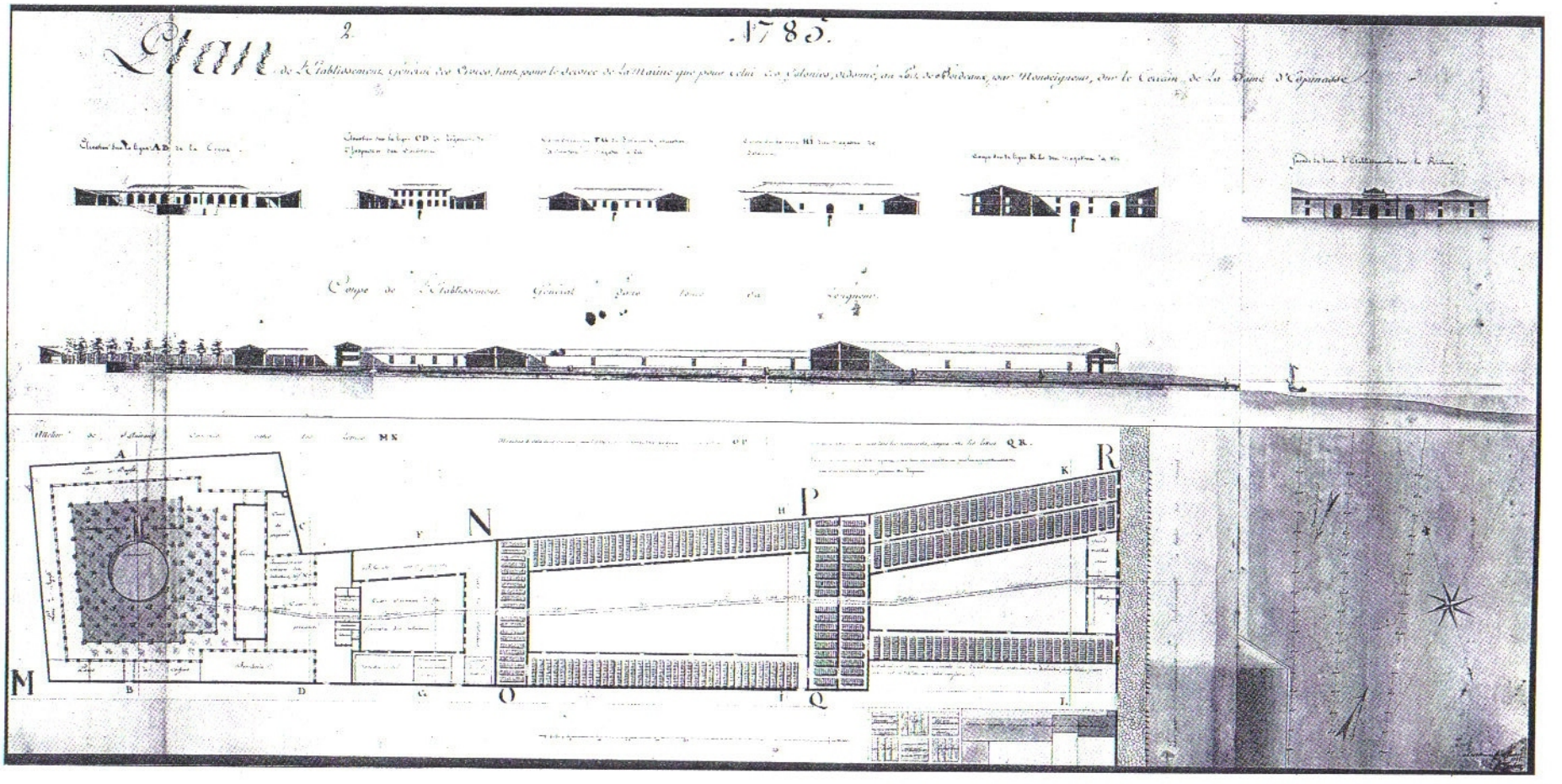

FIG. 1. — Premier projet, 1785, signé Teulère.
(Archives nationales Marine, G.206, n° 2.)

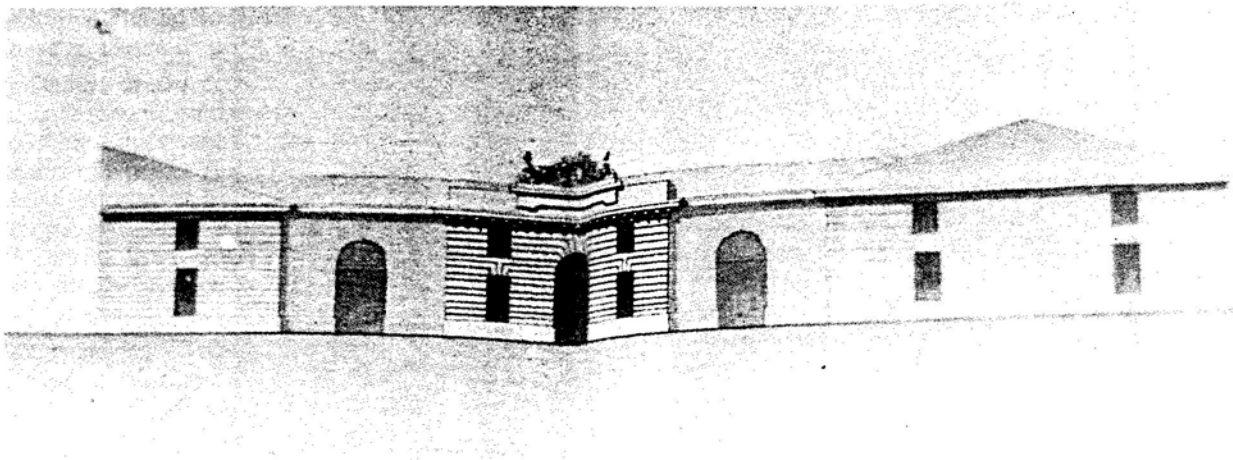

FIG. 2. — Premier projet : élévation sur la rivière.

En ce qui concerne le plan, nous retrouvons dans tous les détails la disposition et les dimensions des bâtiments décrits dans le devis. Cette première étape de la conception du plan se caractérise par l'irrégularité du périmètre imposé par la forme du terrain, et par une ordonnance du plan autour de quatre cours qui se succèdent longitudinalement. Quant à l'élévation, les façades sont décrites avec tous les détails, notamment la façade principale sur la rivière [16].

Il s'agit d'une façade à deux niveaux avec l'entrée principale et les entrées latérales en arcs en plein cintre. L'ordonnance de la façade proposée ici correspond à la façade typique du palais français depuis la Renaissance avec un avant-corps central et deux corps latéraux. Malgré la volonté de symétrie que l'adoption de ce schéma de composition comporte, on trouve dans ce premier projet une irrégularité. En effet, l'avant-corps latéral côté nord a une longueur double de celui du sud car les bâtiments latéraux de la première cour auxquels correspondent ces avant-corps présentent, d'après le plan, une largeur double l'une de l'autre. Mais Teulère préserve l'harmonie de la composition en présentant l'un de ces avant-corps comme la moitié symétrique de l'autre.

Deuxième projet (fig. 3, 4, 5)

La deuxième étape de la conception de l'Etablissement des vivres de la Marine correspond à la date du 16 décembre 1785, ainsi que nous l'avons déjà établi. Un projet resté inconnu jusqu'à présent [17], daté de l'année 1785 et signé par Teulère, peut être rattaché à ce stade par une déclaration du commissaire-ordonnateur de Bordeaux dans un mémoire adressé au ministre le 11 mars 1786.

Dans ce document, le commissaire-ordonnateur parle du projet du 16 décembre et décrit en même temps l'un des bâtiments de la première cour. Ce bâtiment est assez singulier par son irrégularité, et nous le retrouvons dans notre projet [18].

En ce qui concerne le plan, ce projet garde le même périmètre extérieur et le principe de la succession des cours. Mais il introduit la régularisation des espaces ouverts intérieurs. De nouveaux magasins sont prévus dans la première cour, suivant l'axe central longitudinal. L'abattoir et le système complexe du bassin et de l'aqueduc disparaissent de la quatrième cour, car on prévoit l'installation de deux boucheries détachées du reste de l'Etablissement, aux côtés de la cale sur la rivière, également prévue dans ce deuxième projet.

La façade sur la rivière devient plus complexe à la suite de l'introduction des boucheries. Elle ne se présente plus sur une même ligne, mais comme un ensemble comportant la façade proprement dite de l'Etablissement sur le quai (aujourd'hui rue Achard) et les deux pavillons encadrant la cale. Le souci de régularité est ici totalement réalisé ; le projet est plus achevé et mieux équilibré, avec deux avant-corps latéraux parfaitement symétriques, et garde cependant la même idée de composition. Les pavillons eux-mêmes reprennent l'ordonnance de la façade sur le quai (soubassement, baies en plein cintre, ouvertures rectangulaires, mur à refends dans les parties principales, corniches et médaillon central), et ils servent à encadrer la façade principale, car la petite largeur des pavillons masque à peine la façade principale.

Or, le schéma de la façade type palais a été gardé et perfectionné. Il impose sa hiérarchie à l'ensemble, le tout s'ordonnant autour de l'avant-corps central et des latéraux. Cette hiérarchie est renforcée par les murs en saillie, par l'articulation des toitures et par les

16. *Ibidem*, f° 35.
17. Archives nationales Marine, D 2 38 f° 67.

18. « Le plan en datte du 16 D^bre 1785 que vous avez approuvé paraît à la première Inspection tout à fait irrégulier, d'où, il résulte que les magasins projettés le sont aussi et que celui destiné aux Salaisons et à leur fabrication, a une de ses extrémités de 54 à 56 pieds de largeur et l'autre 7 pieds seulement » (« Mémoire de Prevost..., le 11 mars 1786, Archives nationales Marine, D 2 38 f° 59).

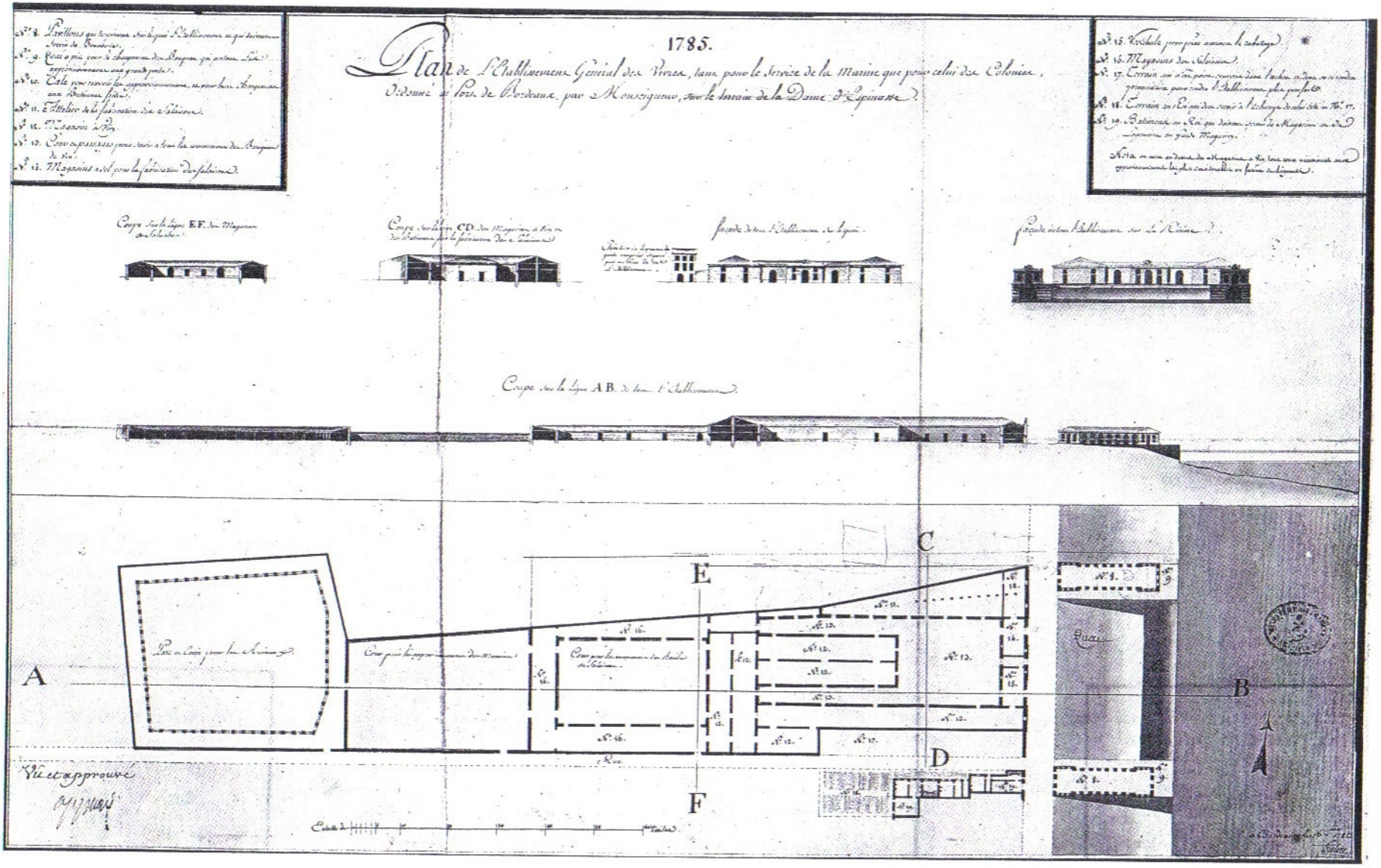

FIG. 3. — Deuxième projet, 1785, signé Teulère.
(Archives nationales Marine, D² 38, n° 67.)

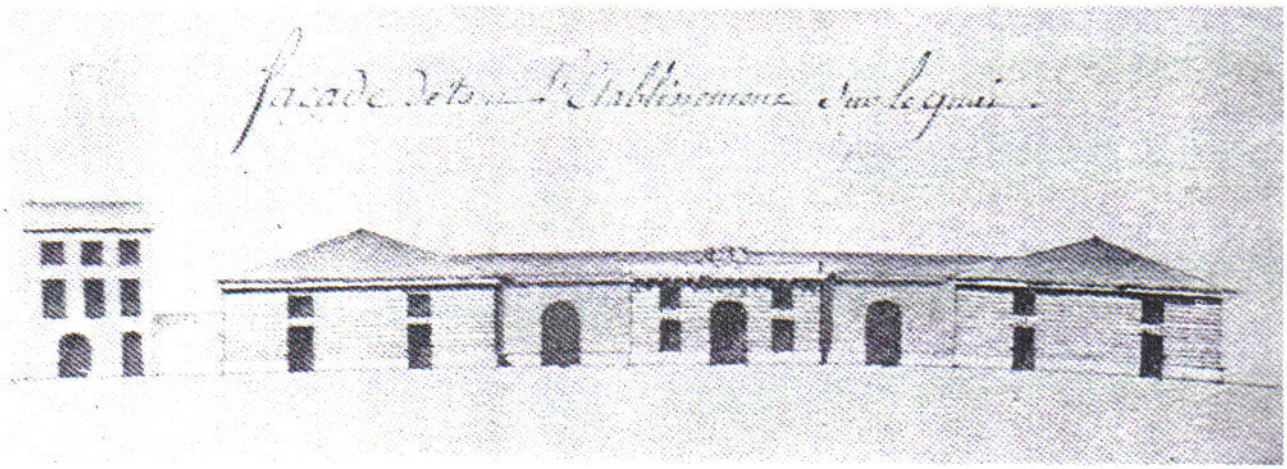

FIG. 4. — Deuxieme projet : élévation sur le quai.

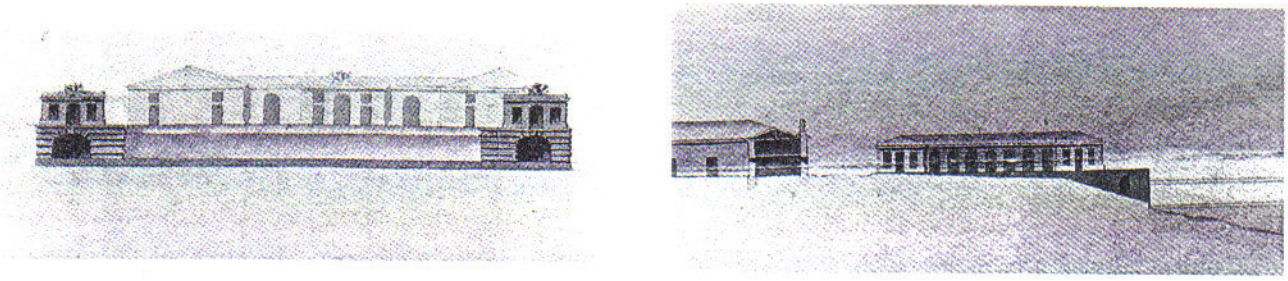

FIG. 5. — Deuxième projet : élévation sur la rivière, plan et élévation latérale du pavillon.

murs à refends des éléments principaux. La façade principale devient ainsi un élément subordonné dans l'ensemble de la composition.

En outre, ce projet présente des références à l'histoire du langage architectural. Nous avons déjà commenté la façade «type palais». De même, la composition de l'avant-corps central et des façades des boucheries sur la rivière nous fait penser à l'Arc de triomphe. Enfin, il est plus riche au point de vue ornemental, bien qu'il garde la sévérité néo-classique du temps.

Troisième projet (fig. 6,7, 8)

Enfin le troisième projet date du 3 mars 1786 ; on le connaissait déjà par le rapport de la Commission de l'Inventaire sur les Magasins des vivres de la Marine [19].

Le principe de la composition du plan est toujours celui des précédents mais dans celui-ci nous trouvons de nombreuses modifications. Ainsi la surface a été considérablement augmentée grâce à l'achat de nouveaux terrains et passe des 1 695 toises et 2 pieds du deuxième projet à 2 892 toises et 5 pieds.

Cette augmentation de la surface permet la régularisation et la symétrie totales du plan qui devient ainsi un rectangle parfaitement régulier, à l'intérieur duquel se succèdent des cours et des bâtiments également réguliers. Le deuxième projet, où s'exprimait déjà une recherche de régularisation du plan, ne fut peut-être dressé que provisoiement en attendant la réalisation du troisième.

Dans la première cour, le bâtiment qui correspond à la façade principale n'est plus composé par l'achèvement de magasins latéraux et par le pavillon central de l'entrée comme il était jusqu'ici. Désormais, il s'agit d'un bâtiment s'allongeant derrière la totalité de la façade principale.

Les boucheries du côté de la rivière sont aussi modifiées. L'inspection des jurats de Bordeaux introduit, pour des raisons de sécurité, une transformation du plan, destinée à les éloigner de la rivière. En conséquence, et afin de leur garder la même surface, Teulère doit réduire la longueur des boucheries et les élargir. Ce fait est important pour la composition de la façade, car ses dimensions ayant changé, les boucheries ne servent plus à encadrer la façade qu'elles masquent partiellement. Il faudra les intégrer dans l'ensemble de la façade.

D'importantes transformations dans la composition et le style de l'élévation se sont également produites.

19. Voir rapport de la Commission.

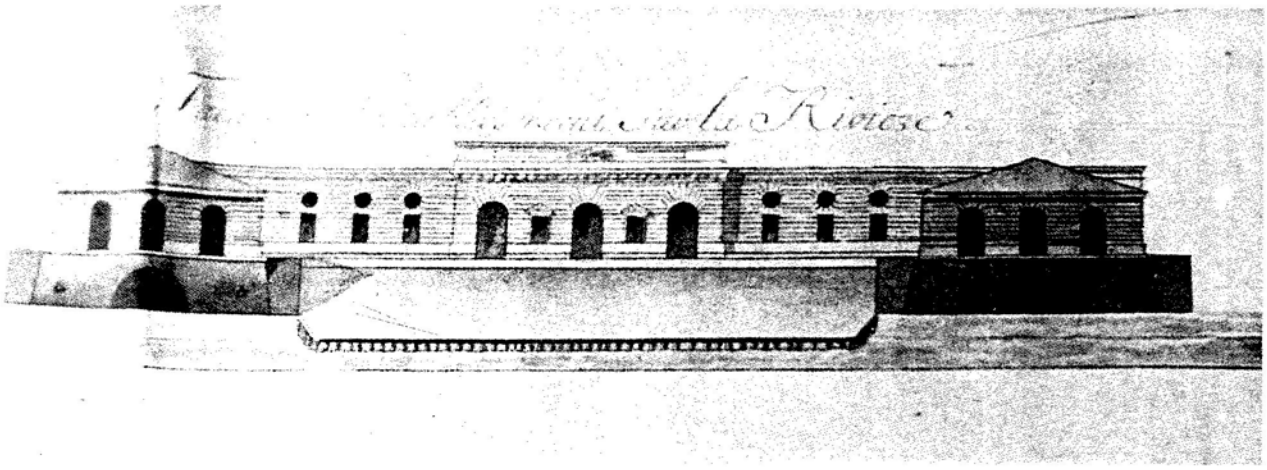

FIG. 7. — Troisième projet : élévation sur la rivière. Copie du 4 septembre 1788, signée Teulère. (Archives nationales Marine, D 2 38, n° 68).

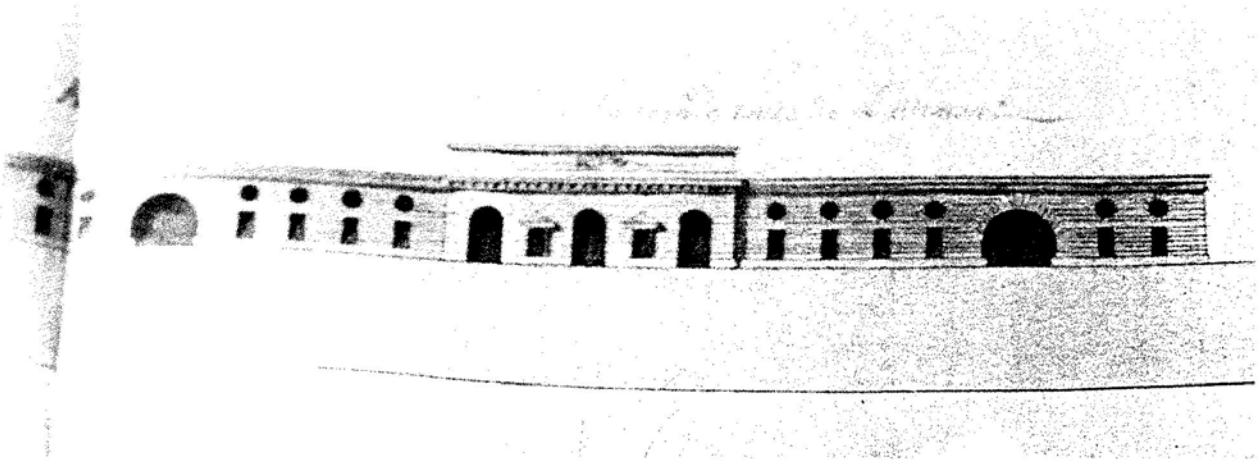

FIG. 8. — Troisième projet : élévation sur le quai *(ibidem)*.

La façade n'est plus conçue comme un simple élément de liaison des noyaux constructifs principaux. Ainsi que nous l'avons dit précédemment, la façade correspond entièrement à un seul bâtiment et devient un mur long et uniforme avec un sens très renforcé d'unité et d'horizontalité. Une nouvelle autonomie dans la conception architecturale, telle que Kauffman l'a définie [20], anime cette façade. La hiérarchie dans la composition qu'on trouvait dans les premiers projets a disparu. Il n'y a plus d'avant-corps privilégiés et le mur à refends couvre la totalité de la surface, égalisant ainsi le tout par la texture et renforçant l'effet plastique des ouvertures.

20. « L'indépendance des parties constitue la réussite la plus importante du processus de rénovation de l'architecture à la fin du XVIIIe siècle. Le nouveau principe d'autonomie ne permet pas que l'image architecturale soit sous l'emprise de lois qui ne lui appartiennent en propre, extraarchitecturales. L'habileté semble être plus importante que la représentation. » (KAUFMANN (E.), *De Ledoux a Le Corbusier. Origen y Desarrollo de la arquitectura autónoma*, Barcelona, 1982, Gustavo Gili [éd. originale 1933], p. 70).

D'ailleurs, la référence à des modèles de composition historiques est oubliée en faveur d'une simplification des formes géométriques. Les ouvertures sont de simples rectangles, ou des cercles, ou la combinaison des deux.

Une certaine richesse ornementale du deuxième projet a cédé la place à une sévérité qui évoque un bâtiment fortifié. L'architecte a peut-être cherché à donner à son édifice, cible éventuelle de révoltes populaires, un certain symbolisme de solidité et d'invulnérabilité.

L'ensemble des principes et des solutions plastiques qui inspirent le troisième projet n'est pas sans rapport avec les œuvres et l'esprit de ceux qu'on a appelés « architectes révolutionnaires ». La volonté de simplification géométrique apparaît dès le début de la tradition néo-classique avec Soufflot, mais elle prend un nouveau sens chez ces architectes nouveaux. Pensons, par exemple, aux œuvres de C.N. Ledoux, telles que les barrières parisiennes, la façade de la Maison des Ouvriers à Arc-et-Senans, et au projet de ferme pour

la rue Saint-Lazare de Paris, où le cercle est employé comme ouverture du mur de la même façon que Teulère la prévoit pour les entrées latérales de la façade sur la rivière à Bacalan.

Un mur à refends couvre entièrement des ouvrages tels que le façade latérale de l'Hôtel de la Monnaie de Paris par Jacques-Denis Antoine, la façade de l'Odéon à Paris, et De Wailly et Peyre, ou le projet de Ledoux pour la Maison du Directeur des Salines à Arc-et-Senans.

Le sens d'horizontalité qui renforce l'unité de la façade, on le retrouve, par exemple, dans le projet pour la Bibliothèque du Roi de E.L. Boullée (1788) réalisé par une forte corniche ; et aussi dans la façade principal de l'Hôtel de la Monnaie d'Antoine par l'effet d'un attique rectangulaire sur le corps central (comme dans le projet de Teulère).

Le troisième projet de Teulère présente d'ailleurs le même schéma de composition de la façade, avec un corps central et deux ailes latérales, que dans le bâtiment d'Antoine. Ce modèle de façade, nous le retrouvons encore dans le projet pour les Bains publics de l'architecte bordelais Louis Combes, ami personnel de Teulère, qui ne fut certainement pas sans importance dans les choix esthétiques de celui-ci. On est frappé par la grande ressemblance des deux projets qui, de plus, datent tous les deux de 1786. Parmi les œuvres de Combes, il faudrait encore citer son projet de port, comportant des corniches très fortes et des ouvertures demi-circulaires exhaussées de grande dimension, comme dans le projet de Teulère.

Pour conclure, au sujet de ce troisième projet, remarquons le souci de symétrie et de régularité de l'ensemble monumental sur la rivière, composé de la façade principale et des deux pavillons et comparons-le aux plans et élévations des deuxième et troisième projets.

Dans le deuxième projet, l'axe de symétrie longitudinal du plan correspond avec celui de la façade, les deux pavillons restant ainsi un peu décalés par rapport à cet axe.

En revanche, dans le dernier projet, Teulère veut corriger ce décalage. D'abord il ajoute à l'extrémité sud de sa façade une entrée latérale et deux travées qui ne correspondent à aucune construction sur le plan et qui sont en symétrie avec ceux de l'extrémité nord. Ensuite, il fait en sorte que l'axe de symétrie de la façade ne corresponde plus à celui du plan, mais à celui défini par les deux pavillons. Le résultat est que l'ensemble, vu de la rivière, paraît parfaitement symétrique.

Ajouta-t-il ces travées à l'extrémité de la façade simplement pour présenter un projet bien achevé, ou bien dans l'espoir d'ordonnancer l'entrée de la rue latérale et des bâtiments existant de l'autre côté de la rue et appartenant aussi à la Marine ? En tout cas, ce ne fut pas réalisé et c'est là l'origine de la disymétrie de la façade actuelle.

Vus de la rivière, les pavillons détachés s'incorporent à l'ensemble de la façade, conformément au schéma monumental classique de la « façade de palais » terminée par des avant-corps latéraux.

La réalisation

Lors de la construction, le plan du troisième projet fut presque entièrement respecté.

La façade fut construite vraisemblablement telle que nous la connaissons aujourd'hui (fig. 9), c'est-à-dire sans la partie de l'extrémité sud que Teulère ajouta dans son projet à la longueur réelle, et en conséquence avec l'avant-corps central décalé vers le sud. Cependant, il se peut qu'il ait existé un arc sur l'entrée de la rue latérale tel qu'on le voit dans l'aquarelle d'Auguste Bordes datant de 1840 environ [21].

De même, les formes géométriques plus nouvelles, telles que les oculi et les grands arcs demi-circulaires ont été abandonnées pour des ouvertures rectangulaires ou des baies en plein cintre plus conventionnelles, sauf dans les boucheries bâties de façon strictement fidèle au projet (fig. 10).

Enfin la façade réalisée est moins ambitieuse que celle du projet, sans pour autant manquer de valeur esthétique. Elle fut définie, par les chroniqueurs d'édifice, « dans le dernier goût du XVIIIe siècle », « d'un style sévère et convenable » [22].

En tout cas, l'ensemble, vu de la rivière, devait garder beaucoup de la sévère monumentalité du dernier projet de Teulère, le manque de symétrie de la façade sur le quai étant masqué par les pavillons.

On peut considérer cet Etablissement des vivres de la Marine comme l'une des pièces remarquables de ce néo-classicisme bordelais qui, dans la décennie de 1780, était en plein développement. Bordeaux constituait presque une « véritable école locale » [23], attirant en même temps les architectes parisiens les plus célèbres.

MISE EN VALEUR ARTISTIQUE ET HISTORIQUE

Il est important de mettre en valeur cet édifice utilitaire et méconnu, par rapport à la culture architecturale de son époque.

Dans l'esprit de celui qui conçut l'édifice, et malgré la difficulté de régulariser le plan primitif et de parvenir à une symétrie de la façade, symétrie et régularité doivent être recherchées : valeurs en effet devenues essentielles pour l'architecture du XVIIIe siècle. L'ali-

21. Archives de la Société archéologique de Bordeaux, D-A-XI.
22. JOUANNET, « Notices nécrologiques sur M. Joseph Teulère... », dans *Actes de l'Académie de Bordeaux*, mai 1825, p. 77.
23. BERIAC, MAFFRE, *Le Bordelais néo-classique*, IACA, Bordeaux, 1983, p. 39.

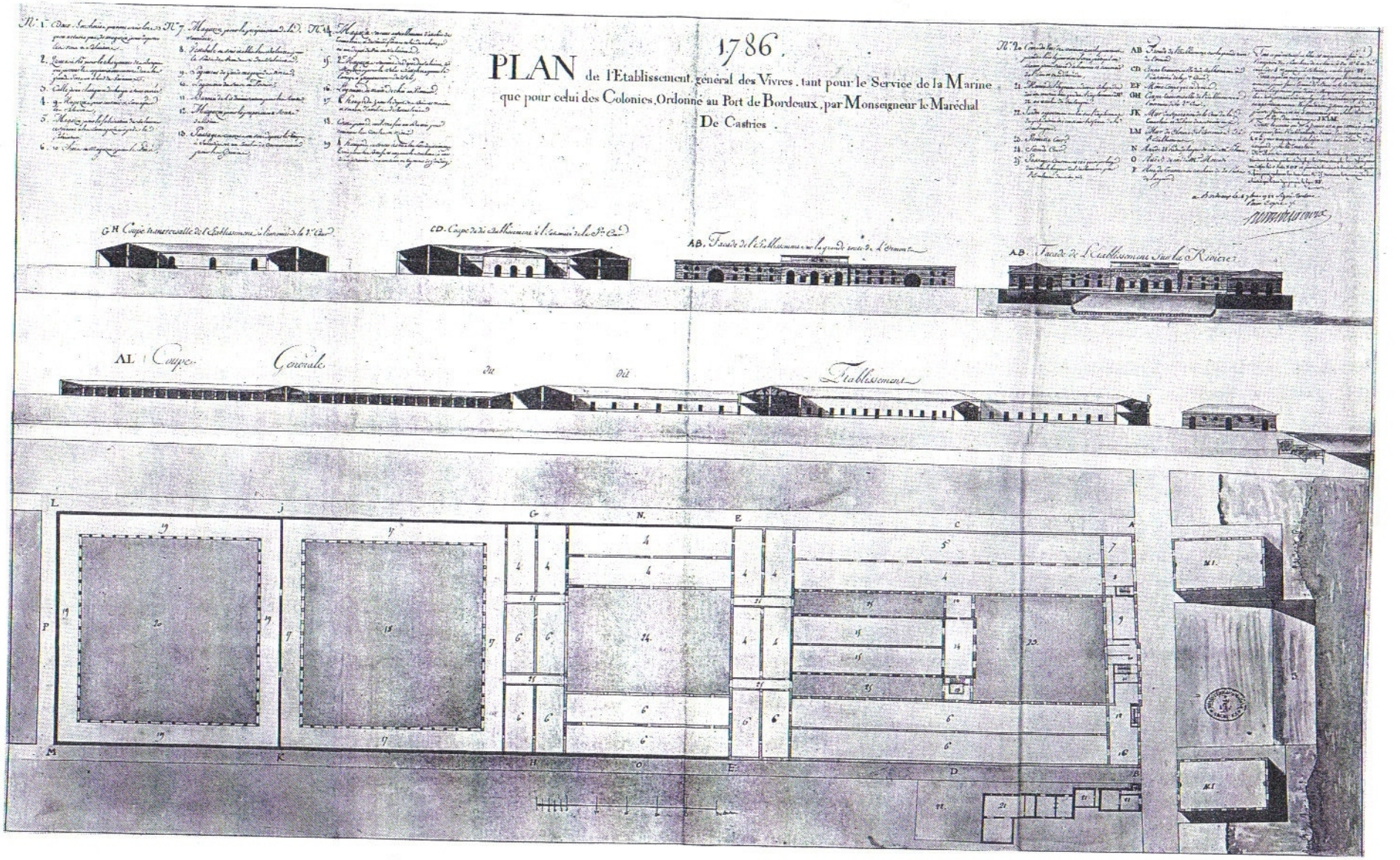

FIG. 6. — Troisième projet, 3 mars 1786, signé Teulère. (Archives Etat-Major Marine.)
(Photo : Commission générale de l'Inven taire d'Aquitaine ; cliché : Chabot-Dubau 7335 18-V).

gnement des cours nous fait penser aux plans-types dessinés par Durand dans son *Précis d'Architecture* [24], parmi lesquels il imagina des marchés et des lieux de stockage de produits à la façon d'une grille où les espaces ouverts succèdent aux espaces fermés dans toutes les directions (Teulère lui-même reprend ce principe dans son projet pour le Magasin de l'île d'Aix).

D'ailleurs, dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle, l'influence de l'esprit rationaliste en architecture fera que tous les édifices, même ceux utilitaires, autrefois agencés de façon inorganique, soient soumis désormais à une conception plus rigoureuse résultant d'une logique interne du projet.

Ainsi, le plan des Salines d'Arc-et-Senans de Ledoux où le plan demi-circulaire réduit au minimum les distances à parcourir et concentre au milieu les fonctions vitales. Ledoux lui-même nous dit que les Salines furent projetées grâce à : « une conception raisonnée où la prévoyance et l'esprit scientifique n'ont rien abandonné au hasard » [25]. De la même façon, Teulère établit une logique de la régularité afin de profiter au maximum de la surface des bâtiments pour le stockage.

Quand on envisage l'étude d'un édifice utilitaire, le problème du rapport utilité-beauté se pose. L'architecture utilitaire peut sembler éloignée des débats esthétiques du moment. Mais en réalité, elle rejoint, au domaine de la pratique, l'un des héritages les plus importants de la théorie de l'architecture française du XVIIIe siècle, à savoir que l'architecture a comme but principal de répondre aux besoins des hommes, et que seul l'accomplissement de cette tâche peut aboutir à la beauté. Cette pensée est implicite dans les théories de Rondelet pour qui « l'architecture n'est pas un art créé par l'imagination, mais une science étroitement dépendante des nécessités » [26]. Et dans celles de Durand, élève de Boullée, et professeur à l'Ecole Polytechnique, pour qui « l'utilité publique et particulière, le bonheur et la conservation des individus et de la société, tel est le but de l'architecture » [27].

Ces deux auteurs ne font que recueillir un siècle de tradition rationaliste de l'architecture française. Or, le projet de Teulère pour Bacalan avec sa volonté de régularité et de rationalisation de cet espace consacré à un service public nous paraît proche de cet esprit. Ainsi, la technique constructive devient essentielle, car un édifice solide et bien réalisé selon une structure bien conçue est en condition de remplir sa fonction.

Teulère, dans son mémoire sur la stéréotomie, recommande l'introduction des apprentissages techniques dans les études d'architecture. De même, il défend des édifices tels que Sainte-Geneviève à Paris ou le Grand-Théâtre de Bordeaux, en raison de la qualité de ses structures constructives.

Ainsi se pose la question du traitement monumental des édifices utilitaires qui, à cette époque-là, est tout à fait nouvelle. Pensons encore au projet des Salines à Arc-et-Senans de Ledoux. Comme M. Gallet l'a dit, « l'audace de Ledoux fut d'offrir une ordonnance monumentale à des bâtiments qui avant lui n'en demandaient pas » [28].

Pensons aussi à la Halle au Blé de Paris (construite entre 1763 et 1769) conçue par Le Camus de Mézières — à l'endroit où aujourd'hui se trouve la Bourse de Commerce — de laquelle M. Mark K. Deming nous dit : « L'œuvre de Le Camus se distinguait par sa volonté de traduire la fonction de halle urbaine d'une manière rationnelle et monumentale à la fois » [29].

Bien que le projet pour l'Etablissement des vivres de la Marine fût moins ambitieux que ces deux exemples, il faut reconnaître à Joseph Teulère, pour la façade vers la rivière, la conception et la réalisation d'un ensemble soigné et élégant.

Cette question de la monumentalité nous pose le problème du rapport entre le bâtiment en question et la structure urbaine de la ville, c'est-à-dire de sa dimension urbaine.

Les nouvelles typologies d'édifices qui se définissent dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle le font en tant qu'édifices en soi, et en tant qu'éléments urbains. Ainsi, quand on conçoit un théâtre, on s'occupe de planifier son environnement urbain. Comme M. Braham l'a dit, l'architecture de la fin du XVIIIe siècle aime « la mise en scène des bâtiments » [30]. Ainsi, De Wailly et Peyre dans leurs projets pour la « Nouvelle Comédie », aujourd'hui l'Odéon (vers 1770), prévoient tout un schéma de rues rayonnantes autour de la place devant la façade principale.

Il en est de même pour l'architecture utilitaire. Reprenons l'exemple de la Halle au Blé de Paris (1763-69) de Le Camus de Mézières, de laquelle on a dit : « Le programme se composait d'une Halle annulaire desservie par un réseau de rues en étoile et environnée de maisons locatives. (...) Cet ensemble marquait une étape décisive dans la réorganisation de cette zone commerciale inadaptée aux besoins d'une population toujours croissante. » Et encore « Par-delà le problème spécifique des Halles, on aborde avec cet édifice le phénomène plus complexe d'un développement de la conscience urbaine, tel qu'il se manifesta, dans la seconde moitié du dix-huitième siècle, par un effort d'édilité publique », tel que M. Deming l'a établi [31].

24. DURAND, *Précis de leçons d'architecture*, Plon, Paris, 1809, 1er vol., planches 14 et 15.
25. GALLET, *C.N. Ledoux, 1736-1806*, Picard, Paris, 1980, p. 13.
26. MIDDELTON, WATKIN, architecture moderne 1750-1780 : *Du Néo-classicisme au Néo-gothique*, Berger-Levrault, Paris, 1983, p. 30.
27. DURAND, *op. cit.*, p. 14.
28. GALLET, *op. cit.*, p. 12.
29. DEMING, *La Halle au Blé de Paris, 1762-1813*, A.A.M. Bruxelles, 1984, p. 13.
30. BRAHAM, *L'Architecture des Lumières...*, Berger-Levrault, Paris, 1982, p. 14.
31. DEMING, *op. cit.*, p. 14-15.

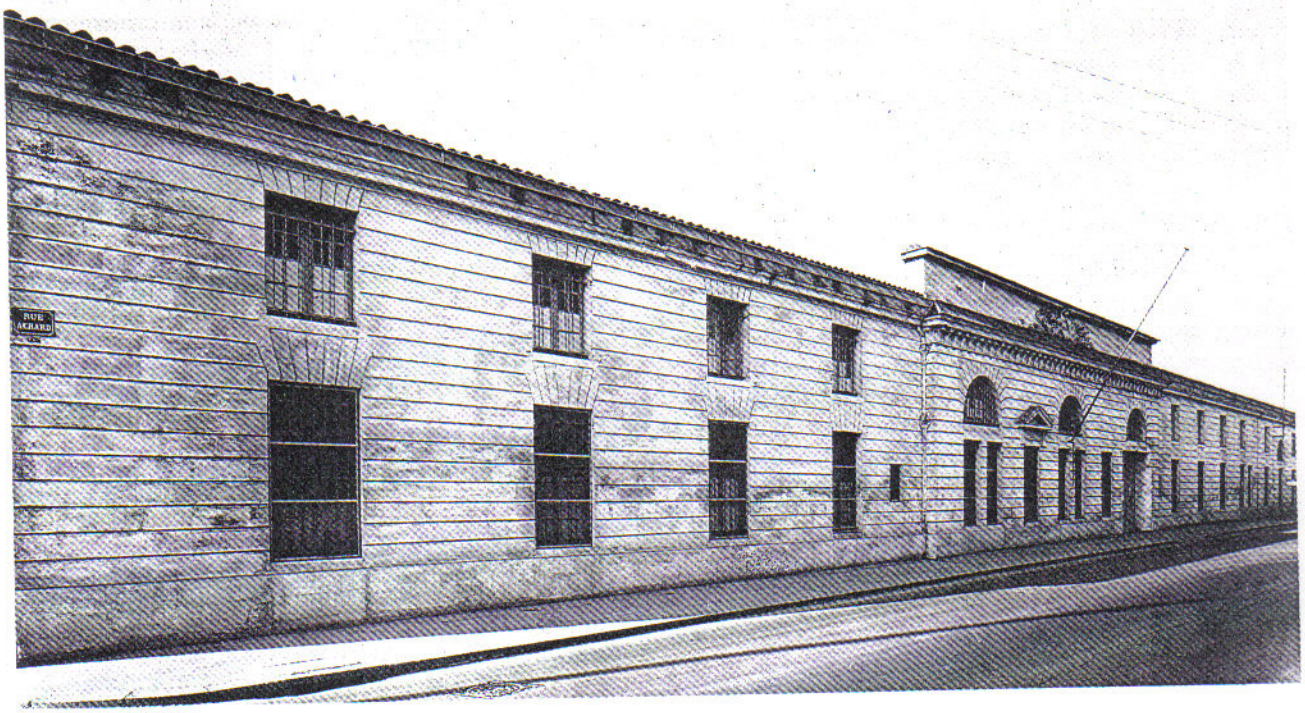

FIG. 9. — Façade sur la rue Achard.
(Photo : Commission générale d'Inventaire ; cliché : Chabot-Dubau, n° 7333 119 V.)

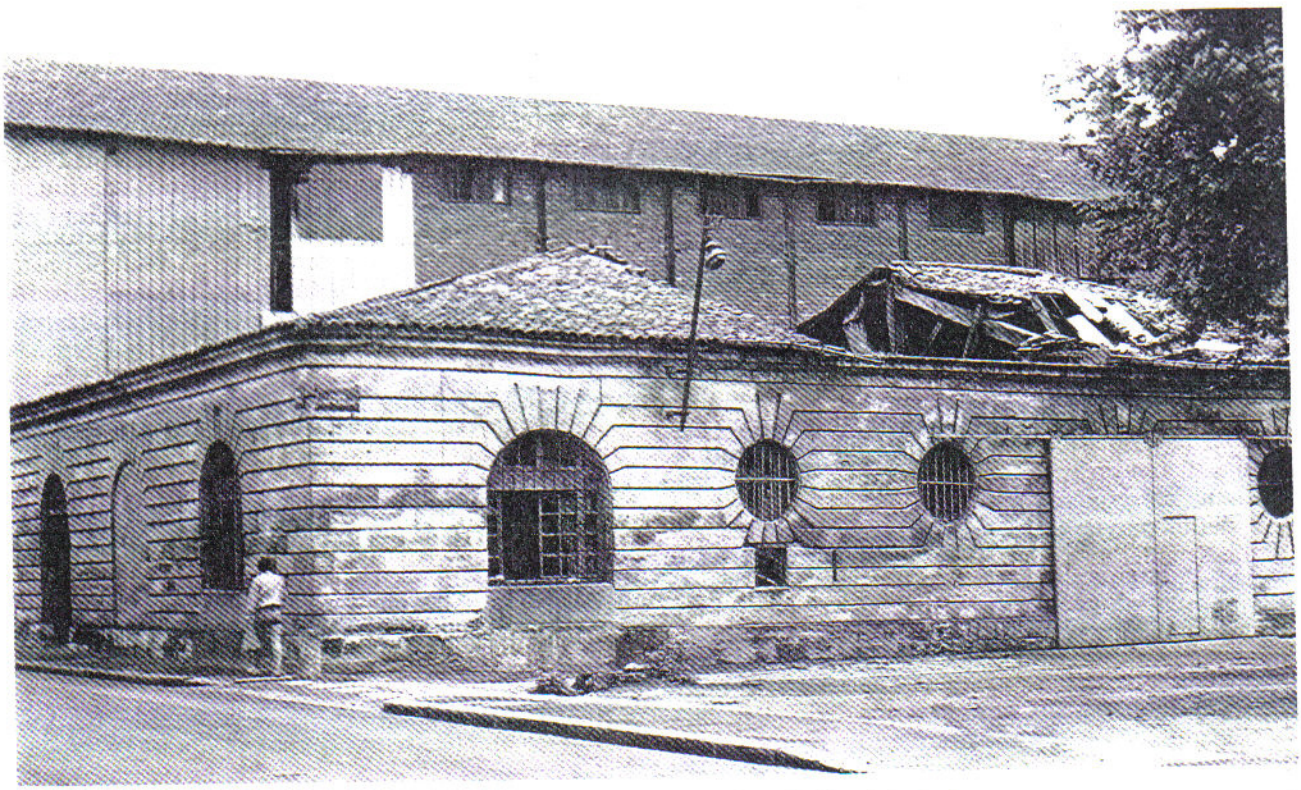

FIG. 10. — Pavillon nord sur la place Victor-Raulin : état actuel.

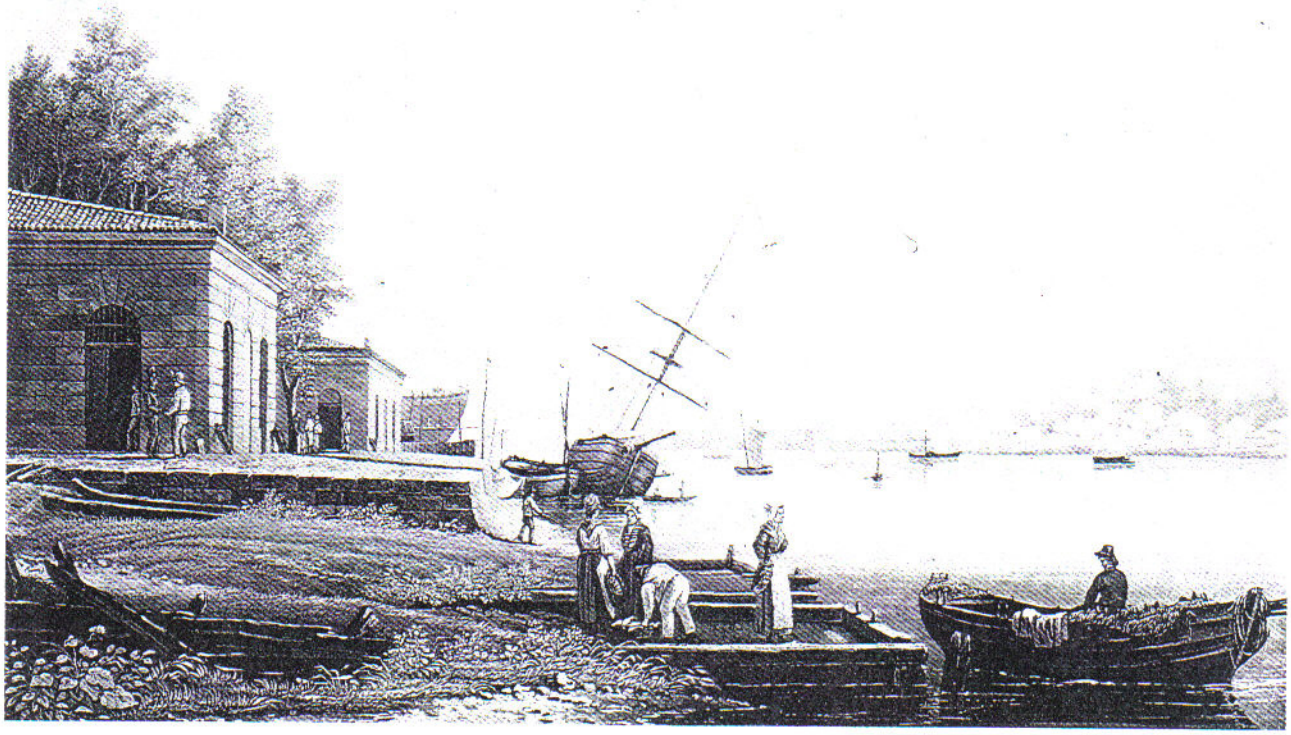

FIG 11. — Gravure de Bentley : aspect des pavillons sur la rivière au XIXe siècle (Archives municipales de Bordeaux, XXVIII D-6. Photo : Commission générale d'Inventaire ; cliché : Chabot-Dubau, n° 7334 74-V.)

Bien que Teulère n'ait jamais exprimé théoriquement sa pensée à ce sujet, il est clair qu'il tint en compte dans ses projets l'idée d'harmoniser son bâtiment avec les structures urbaines bordelaises en transformation.

La transformation urbaine commencée sous Louis XV par l'intendant Tourny et les architectes parisiens entre 1743 et 1754 et poursuivie sous Louis XVI comporta entre autres choses le renouvellement et l'unification du visage de Bordeaux sur la rivière.

Le développement de Bacalan, résultat et symbole du progrès économique et démographique de Bordeaux, se voit donc concerné par ce programme général d'aménagement de la ville. C'est ce que Teulère comprit lors de la conception de l'Etablissement des vivres.

C'est aussi ce qui fut compris par ses contemporains : voyons le témoignage de Jouannet, pour qui le Magasin est un édifice « qui commence heureusement, au Nord de la ville, cette longue et brillante ligne de monuments divers qui décorent la rive gauche du fleuve » [32].

D'ailleurs, il s'agissait d'un bâtiment officiel représentant la Marine Nationale et par conséquent le Roi. Il fallait donc que l'édifice eût une noble apparence, se présentant de façon digne de la ville.

FORTUNE DU BÂTIMENT APRÈS SA CONSTRUCTION

Ce bâtiment attira pendant le XIXe siècle l'attention de toutes sortes de personnes et de publications, ainsi : un spécialiste comme Leroux qui nous dit au sujet de l'Etablissement des vivres de la Marine : « Les connaisseurs s'arrêtaient certainement devant le Magasin des Vivres, œuvre de l'Architecte Joseph Teulère » [33] ; des livres de voyage comme l'*Album du voyageur à Bordeaux ;* des histoires comme Bordes, qui fait une description de cet ensemble en 1845, dans son *Histoire des monuments de la Ville de Bordeaux ;* enfin des artistes dont témoignent la gravure de Bentley (fig. 11), la lithographie de Légé (fig. 12), l'aquarelle d'Auguste Bordes.

32. JOUANNET, *op. cit.*, p. 77.

33. LEROUX, « Histoire des quartiers de Bordeaux », dans *Revue Historique de Bordeaux*, Bordeaux, 1912, p. 17.

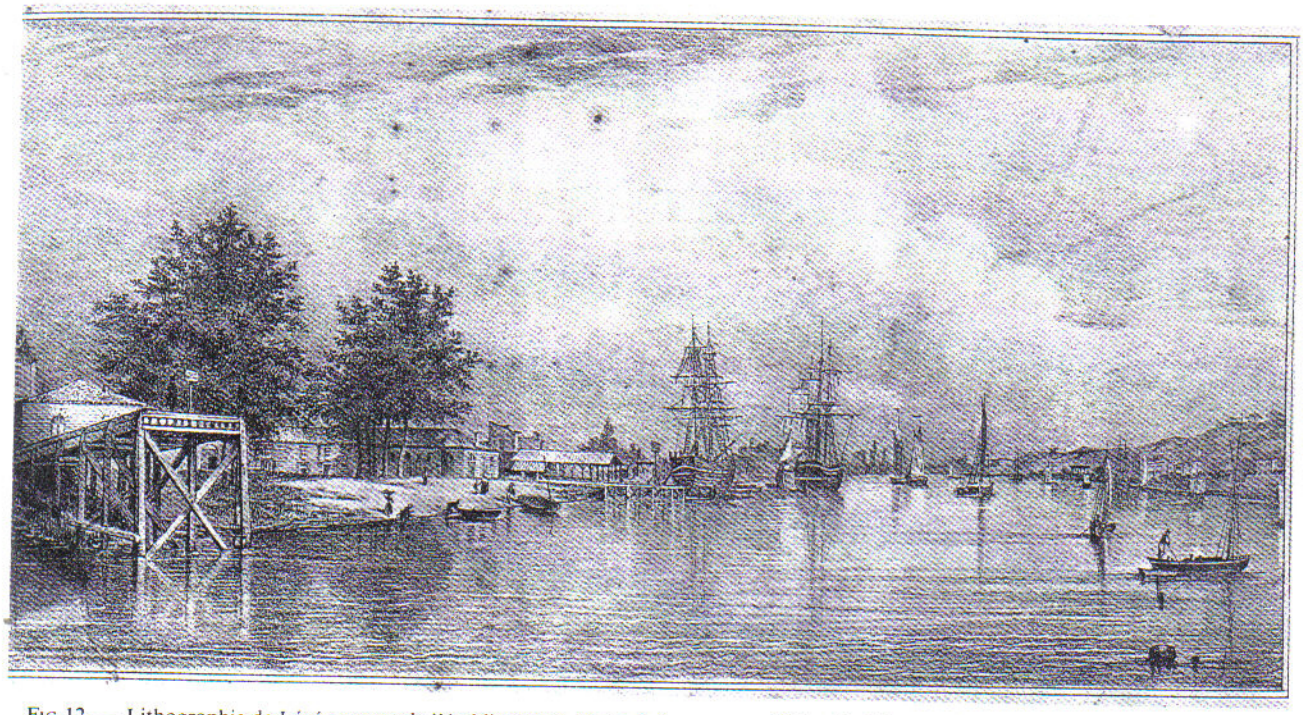

FIG 12. — Lithographie de Légé : aspect de l'établissement dès la rivière au XIXe siècle. (Archives municipales de Bordeaux, XXVIII D-4. Photo : Commission générale d'Inventaire ; cliché : Chabot-Dubau, n° 7333 475-V.)

Le Magasin des vivres arrive ainsi intact jusqu'au XIXe siècle. En 1818, l'Entrepôt général de la Marine de Paludate fut réuni à l'Etablissement de Bacalan.

Tout au long du siècle, des transformations vont se réaliser dans l'Etablissement, les unes d'ordre interne: construction de nouveaux bâtiments et disparition d'autres anciens, changement de l'ordonnance des cours ; d'autres d'ordre externe liés aux transformations des structures urbaines environnantes (entre 1873 et 1884, la construction d'une forme à radoub et le percement de nouvelles rues entraîna la démolition de la presque-totalité des édifices de la quatrième cour).

Après la première guerre mondiale, l'Etablissement servait de caserne et de dépôt des archives du port de Bordeaux disparues lors de l'incendie en 1919.

En 1973, date de la rédaction du rapport de la Commission générale de l'Inventaire sur l'Etablissement, il existait encore, outre la façade sur la rivière, une grande partie des entrepôts latéraux sud (sur la rue Gironde), et les bâtiments de séparation entre la première et deuxième et la troisième et la quatrième cour, ainsi que l'entrepôt latéral côté nord de la quatrième cour. De nos jours, il ne reste que ce dernier entrepôt et l'ensemble de la façade principale, sur la rue Achard, et les deux pavillons sur la place Victor-Raulin, le tout dans l'état de dégradation que nous avons annoncé.

Nous voudrions finir en attirant l'attention sur la menace de ruine qui pèse sur les parties existantes de ce monument historique classé. Seulement à condition d'agir très rapidement, il serait encore possible de sauver cet ensemble, sans doute celui qui avait le plus de valeur architecturale.

L'aménagement de ces bâtiments permettrait la sauvegarde d'une œuvre architecturale remarquable et bien significative de l'histoire de Bordeaux, ainsi que la récupération d'un espace urbain singulier.

TEXTE DE L'ARTICLE DE STÉPHANIE DUBOURG
PARU EN 1995 DANS LA REVUE *L'ART DE VIVRE* (ÉPUISÉE)

Quelques Bacalanais, sensibilisés par le délabrement croissant des bâtiments, ont décidé de fonder l'"Association des Amis du Magasin aux Vivres de la Marine", dans le but de sauver et de réhabiliter ces locaux.

Il s'agissait avant tout de préserver ces bâtiments, témoins de l'histoire de tout un quartier, et de favoriser par là-même une dynamique au sein de ce quartier, il faut bien le dire, déshérité.

Voici donc, dans un premier temps, le bref historique de cette Association créée par feu Jean CAVIGNAC.

Le "Magasin aux Vivres de la Marine" a été construit à Bacalan, rue Achard, entre 1786 et 1789, sur les plans de l'architecte Joseph Teulère (ayant travaillé sur le phare de Cordouan).

Il s'agissait d'assurer la fabrication, le conditionnement et le stockage des denrées destinées aux équipages de la Marine Royale.

En matière de vivres et plus particulièrement de salaisons, la place de Bordeaux était dépendante de l'étranger : on faisait venir des "chairs salées" d'Irlande.

Malgré une tentative en 1776-1777 pour mettre sur pied une Industrie Française des Salaisons, cette dépendance se poursuivit et fut particulièrement ressentie pendant la Guerre d'Indépendance américaine (1778-1783).

Aussi, après celle-ci, on décida de construire un vaste bâtiment destiné à abriter les vivres de la Marine, avec en particulier un atelier de salaisons, une boucherie dans les pavillons et un parc à bestiaux dans le bâtiment principal.

Aujourd'hui le bâtiment principal et les deux pavillons qui lui sont perpendiculaires de part et d'autre de la rue Achard (Place Victor Raulin), sont laissés à l'abandon.

Pourtant ces ouvrages, témoins d'une architecture publique de XVIIIème siècle, offrent un réel intérêt historique lié à l'activité maritime d'un port.

Philippe DORTHE, aujourd'hui Président de l'Association, plus connu en sa qualité de Président du Festival International du Film Archéologique ICRONOS, nous explique le parcours chaotique de cette Association, et les péripéties auxquelles ses "protégés" ont échappé, pour en arriver finalement, 20 ans plus tard, au même point ou presque.

Jusqu'aux années 1970, les bâtiments appartenaient à la Marine Nationale qui les utilisait comme réserve pour ses archives.

Remis aux Domaines par l'armée, ils furent proposés au Ministère de l'Intérieur qui voulut démolir le bâtiment principal pour construire à la place la caserne de la C.R.S. 14.

Au début des années 80, Monsieur ROUDIE, Professeur d'histoire et membre de la Société Archéologique de Bordeaux, lança une opération de sauvetage auprès des Architectes des Bâtiments de France et des Monuments Historiques.

Dès lors, le bâtiment principal fut inscrit aux Monuments Historiques, donc protégé.

Monsieur ERRATH, Architecte des Bâtiments de France de la Gironde, fit conserver la façade et son côté gauche ainsi que les deux pavillons situés place Victor Raulin ; le reste fut démoli par l'Etat.

En septembre 86, Jean CAVIGNAC, Conservateur aux Archives Départementales de la Gironde, devint le premier Président de l'"Association des Amis du Magasin aux Vivres de la Marine".

Pour inaugurer cette nouvelle venue dans le monde associatif, une exposition de sensibilisation dans le cadre de l'opération organisée par la Fédération Archéologique de la Gironde "Aspects de l'Archéologie en Gironde au travers de la vie associative" fut présentée, dans la Bibliothèque Municipale de la Rue Achard.

L'Association a pour but, dans un premier temps, de sauver l'ensemble du site comprenant la façade du XVIIIème, les deux pavillons et la place Victor Raulin, avant de lui trouver, dans un deuxième temps, une destination.

Rachetés en 1989 par la Ville de Bordeaux, le bâtiment et le terrain attenant devaient être transformés en Zone Artisanale et locaux administratifs, d'après un projet de La Lyonnaise des Eaux-Dumez.

Par la suite, Domofrance envisagea d'y construire des logements sociaux et des parkings.

L'Association quant à elle, souhaiterait en faire un pôle d'activité fluvial et nautique, que la proximité du C.I.P. (Conservatoire International de la Plaisance) et du Bassin à flot favorise. L'objectif serait de développer le tourisme fluvial, considérable atout touristique pour notre région, et de donner au potentiel fluvial existant une réelle qualité attractive.

Le Magasin aux Vivres pourrait constituer un pôle de gestion de ce produit touristique fluvial, les terrains servant à l'entretien et à la petite construction navale de plaisance, ainsi qu'à la vente d'accastillage.

Il serait également nécessaire de remettre en état la place et pourquoi pas, comme autrefois, la prolonger jusqu'à la Garonne.

Bien sûr ce projet doit s'inscrire dans une dimension économique départementale concertée de développement du tourisme fluvial.

Déjà les Communes de Langoiran, Le Tourne et Cadaujac se sont regroupées autour de l'organisation d'un Salon du Tourisme Fluvial et Rural baptisé PROFLUVIA.

Dans le même esprit, une Charte a été signée par plusieurs Communes riveraines de nos fleuves et rivières en vue de développer le tourisme fluvial dans notre Département.

A proximité d'une Cité Lumineuse vouée à la destruction, au milieu d'un quartier jusqu'alors peu en vue des architectes et des projets d'aménagement, force est de constater que face à l'immobilisme, les hésitations ou les vaines propositions de la Ville, c'est le système associatif qui reste l'un des seuls moyens capables de fédérer les énergies et de mener à bien des projets destinés à ressusciter ou revivifier l'esprit d'un quartier.

"Il faut faire comme les huîtres, qui à partir d'un grain de sable qui s'enkyste, fabriqueront des perles fines" (dixit Philippe DORTHE).

Souhaitons que ce grain de sable engagé dans les rouages de la Ville donnera naissance à une perle rare capable de redorer le blason de cette partie de Bordeaux qui fut, ne l'oublions pas, l'un des quartiers les plus vivants de la Ville.

L'ASSOCIATION

« ASSOCIATION DES AMIS DE L'ANCIEN
MAGASIN DES VIVRES DE LA MARINE DE BORDEAUX »

LETTRE DE L'ARCHITECTE EN CHEF DES MONUMENTS HISTORIQUES
AU DIRECTEUR RÉGIONAL DES AFFAIRES CULTURELLES
SUITE À L'INTERVENTION DU PRÉSIDENT DE
L'ASSOCIATION JEAN CAVIGNAC

B. FONQUERNIE
ARCHITECTE DIPLOMÉ
PAR LE GOUVERNEMENT
URBANISTE S. F. U.
2, RUE DU COLONEL MOLL
75017 PARIS 380-44-65

PARIS, LE 15 novembre 1980

Reçu le 18 NOV 1980

L'ARCHITECTE EN CHEF DES MONUMENTS HISTORIQUES

A

Monsieur le Directeur Régional des Affaires Culturelles

28 Place Gambetta 33074 BORDEAUX CEDEX

GIRONDE
BORDEAUX
Magasins des vivres de la Marine

Ref: v/lettre JLT/ML/80/2556 du 6/11/80

Urgence très signalée

Le dossier que vous m'avez adressé (photographies, plans anciens, documents d'archives) montre à l'évidence que les bâtiments qui sont sur le point d'être démolis, offrent un indéniable intéret architectural.

Il s'agit en effet tout d'abord d'un rare témoin d'une architecture publique du XVIII° siècle liée à l'activité maritime d'un port et dont l'histoire de la construction est connue.

La qualité des proportions et de la modénature, la rigoureuse composition des façades pratiquement intactes constituent en outre un excellent et précieux exemple de l'architecture de cette époque qu'il convient de rapprocher par exemple, des oeuvres plus connues des architectes de Wailly ou Ledoux.

Il parait particulièrement regrettable que lors de l'instruction du permis de démolir concernant ces immeubles, l'attention n'ait pas été attirée sur la nécessité de conserver un tel témoin faisant partie sans nul doute du patrimoine national.

La consultation de la Commission Supérieure des Monuments Historiques ou de sa délégation (elles se réunissent le 24 novembre et le 8 décembre 1980) pourrait donner un avis éclairé sur cet intéressant édifice soumis à une lourde menace de prompte disparition.

B. Fonquernie

AXONOMÉTRIE DES ÉLÉMENTS RESTANTS
DU MAGASIN AUX VIVRES DE LA MARINE
DE BACALAN

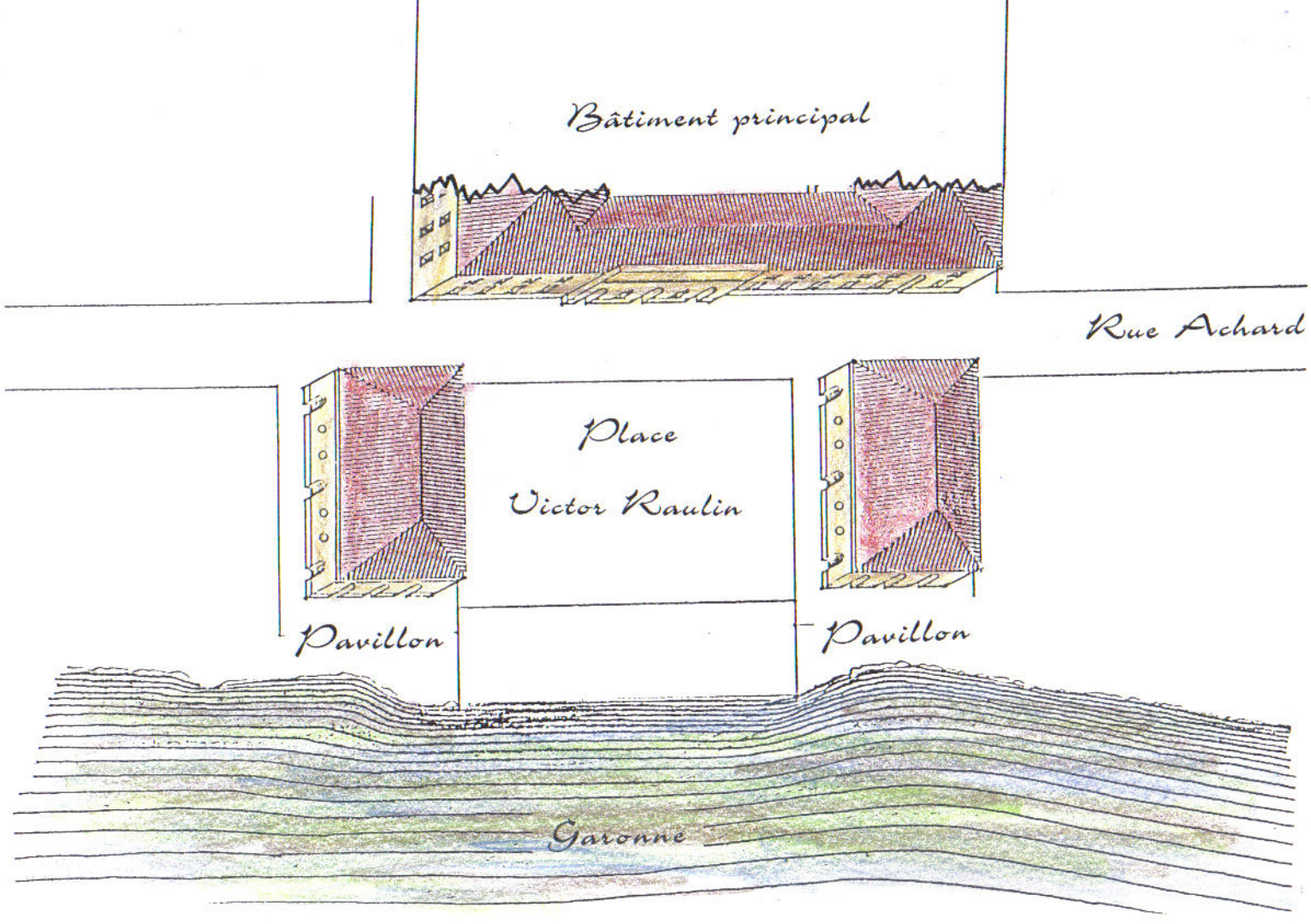
Bâtiment principal
Rue Achard
Place
Victor Raulin
Pavillon
Pavillon
Garonne

TRACT RÉDIGÉ PAR L'ASSOCIATION, POUR SENSIBILISER LES BORDELAIS À CE MONUMENT HISTORIQUE

ANCIEN MAGASIN AUX VIVRES DE LA MARINE

BORDELAIS SAUVEZ VOTRE PATRIMOINE !

Le Magasin aux vivres de la Marine a été construit à BACALAN rue Achard (place Victor RAULIN) entre 1786 et 1789, sur les plans de l'Architecte Joseph TEULERE (ayant travaillé sur le phare de CORDOUAN).

Il s'agissait d'assurer la fabrication, le conditionnement et le stockage des denrées destinées aux équipages de la Marine Royale.
En matière de vivres et particulièrement de salaisons, la place de Bordeaux était dépendante de l'étranger : on faisait venir des "chairs salées" d'Irlande. Malgré une tentative en 1776-1777 pour mettre sur pied une industrie Française des salaisons, cette dépendance continua et fut particulièrement ressentie pendant la Guerre d'Indépendance Américaine (1778-1783). Aussi, après celle-ci, on décida de construire un vaste bâtiment pour abriter les Vivres de la Marine, avec en particulier un ATELIER DE SALAISONS,une BOUCHERIE dans les pavillons et un PARC A BESTIAUX dans le bâtiment principal.

Aujourd'hui, ce Bâtiment Principal et les deux pavillons qui lui sont perpendiculaires de part et d'autre de la rue Achard (place Victor RAULIN) sont LAISSES A L'ABANDON.

Pourtant ces ouvrages témoins d'une Architecture Publique du XIIIè. siècle, offrent un réel intérêt Historique lié à l'activité maritime d'un Port.

.../...

Quelques BACALANAIS scandalisés par l'état de délabrement de ces bâtiments ont décidé de se regrouper en association afin de trouver des solutions pourla SAUVEGARDE et LA REHABILITATION de ce Témoin de Passé :

- En sensibilisant :
  * Les BORDELAIS,
  * Les Elus,
  * Les Collectivités locales,
- En défendant et en proposant des projets de réutilisation du Site.

VOTRE ADHESION ET VOS SUGGESTIONS SERONT BIEN ACCUEILLIES PAR NOTRE GROUPE.

Pour toute information complémentaire vous pouvez contacter l'un des membres de "l'ASSOCIATION DES AMIS DE L'ANCIEN MAGASIN AUX VIVRES DE LA MARINE":

* Jean CAVIGNAC : Président, Conservateur d'Archives.
* Jean-Marie BEAUVAIS: Vice-Président, Cadre.
* Daniel GUYON: Secrétaire, Architecte D.P.L.G.
* Philippe DORTHE: Administrateur, Président de la Fédération Archéologique de la Gironde.

Au siège social de l'association, 72, Cours Balguerie-Stuttenberg 33300 BORDEAUX.
Ou
5, rue Pascal Lafargue 33300 BORDEAUX.

J'ADHERE A L'ASSOCIATION DES AMIS DE L'ANCIEN MAGASIN AUX VIVRES DE LA MARINE (50 Francs par an)

NOM..... PRENOM.....AGE.....

ADRESSE.....

.....

ARRETE

Article 1er : Sont classés parmi les monuments historiques les façades et les toitures du grand bâtiment, du pavillon dit "Garage de la Marine" et du pavillon dit "Abattoir de la Marine" de l'ancien magasin des Vivres de la Marine de Bordeaux (Gironde), situées :

- pour le grand bâtiment, 1 rue Achard à Bordeaux (Gironde), figurant au cadastre Section SA sur la parcelle n°16 d'une contenance de 1 ha 60 a 06 ca et appartenant à la commune de Bordeaux (Gironde) par acte administratif passé entre l'Etat et la commune de Bordeaux (Gironde) le 24 mai 1988 en la cité administrative de Bordeaux (Gironde) et publié au Bureau des Hypothèques de Bordeaux (Gironde) le 29 juin 1988, volume 106780 n°1,

- pour les deux pavillons, place Victor Raulin, sans numéro, à Bordeaux (Gironde) figurant au cadastre Section GL sur la parcelle n°6 d'une contenance de 5 a 35 ca et appartenant au Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget.

Article 2 : Le présent arrêté se substitue à l'arrêté d'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques susvisé du 21 décembre 1984.

Article 3 : Il sera publié au Bureau des Hypothèques de la situation de l'immeuble classé.

Article 4 : Il sera notifié au Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget, affectataire, au Préfet du Département et au Maire de la commune propriétaire, intéressés, qui seront reponsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Paris, le 22 mars 1991.

ECHANGES DE COURRIERS ENTRE L'ASSOCIATION ET LA MAIRIE DE BORDEAUX

Bordeaux, le 1er septembre 1987

Monsieur le Maire
de la ville de Bordeaux
Cabinet
(à l'attention de M. Burgos)
HOTEL DE VILLE
33077 BORDEAUX-CEDEX

Monsieur le Maire,

Notre association constituée il y a un an dans le but de sauvegarder l'ancien magasin des vivres de la marine, a vu avec satisfaction que, grâce aux crédits débloqués par le Ministère des Affaires Culturelles (D.R.A.C.) et la ville de Bordeaux, des travaux de mise hors d'eau du bâtiment principal sont actuellement en cours.

Il s'agit là d'un premier pas important et nécessaire pour la sauvegarde de ce bâtiment et notre association rend hommage à la ville et à l'état de ce premier effort. Afin d'assurer une sauvegarde définitive, d'autres devront suivre. Notre association estime en effet, qu'au-delà des mesures de sauvetage, seule une réutilisation des locaux pourrait assurer la sauvegarde à long terme

.../...

de l'ensemble. D'après nos informations, la ville serait sur le point d'acheter le bâtiment, mais nous ne savons pas quelle en serait la destination. Plusieurs idées ont été avancées par diverses personnes, depuis l'hôtel de tourisme au musée des sports, mais aucun projet n'a été définitivement formulé. Il nous paraît évident qu'une réutilisation devrait tenir compte des projets d'urbanisme dans le quartier et que notre perspective de sauvegarde d'un monument, si elle devait être prise en compte, devait s'insérer dans le tissu environnant. Si les projets d'utilisation du monument devaient faire l'objet d'une concertation, notre association souhaiterait y être associée.

De notre côté, nous poursuivons notre action de sensibilisation de la population du quartier sur l'intérêt de ce monument pour le patrimoine de notre ville. Nous préparons pour le 19 octobre une petite exposition sur la place de ce monument dans le port de Bordeaux, son état passé et présent. Vous serez bien entendu invité à l'inauguration de cette exposition.

Je vous adresse ci-joint deux documents sur notre association et son auteur et vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération très distinguée.

Jean CAVIGNAC

P.J. : 2

VILLE DE BORDEAUX

Le 10 Septembre 1987

LE SECRÉTAIRE
GÉNÉRAL

N° 6800 FM/GS

Monsieur le Président
Association des Amis de l'Ancien
magasin des vivres de la marine
80 cours Balguerie Stuttenberg

33300 BORDEAUX

Monsieur le Président,

J'ai prêté la meilleure attention à votre lettre du 1er courant aux termes de laquelle vous évoquez les activités de votre Association, ainsi que l'intérêt présenté par le magasin aux vivres de la Marine situé rue Achard.

Tout comme vous, la Ville de BORDEAUX s'est intéressée à cet édifice dont l'aspect architectural est loin d'être négligeable et s'en est porté acquéreur.

Le Conseil Municipal a pris une délibération en ce sens lors de la séance du 27 Juillet dernier. Les intentions de l'Administration municipale vont surtout dans le sens d'une utilisation de ces locaux pour le développement économique s'expliquant par la situation de ce bâtiment dans un secteur d'activités de ce type.

Les services municipaux sont actuellement penchés sur ce dossier auquel j'attache beaucoup d'importance.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

A. BURGOS

MAIRIE DE BORDEAUX
33077 BORDEAUX CEDEX
TÉLÉPHONE (56) 90-91-60

veuillez adresser toute correspondance au bureau du courrier

EXPOSITION DU 22 OCTOBRE 1987

LES AMIS DE L'ANCIEN MAGASIN AUX VIVRES DE LA MARINE DE BACALAN

LES RESPONSABLES DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE BACALAN

seraient heureux de vous accueillir à la présentation de l'exposition

"LE MAGASIN AUX VIVRES DE LA MARINE DE BACALAN"

le jeudi 22 octobre 1987 à 18h30
Bibliothèque Municipale de Bacalan
rue Achard 33300 Bordeaux.

COUPURES DE PRESSE

SUD-OUEST

MARDI 18 AVRIL 1995

BORDEAUX QUARTIERS

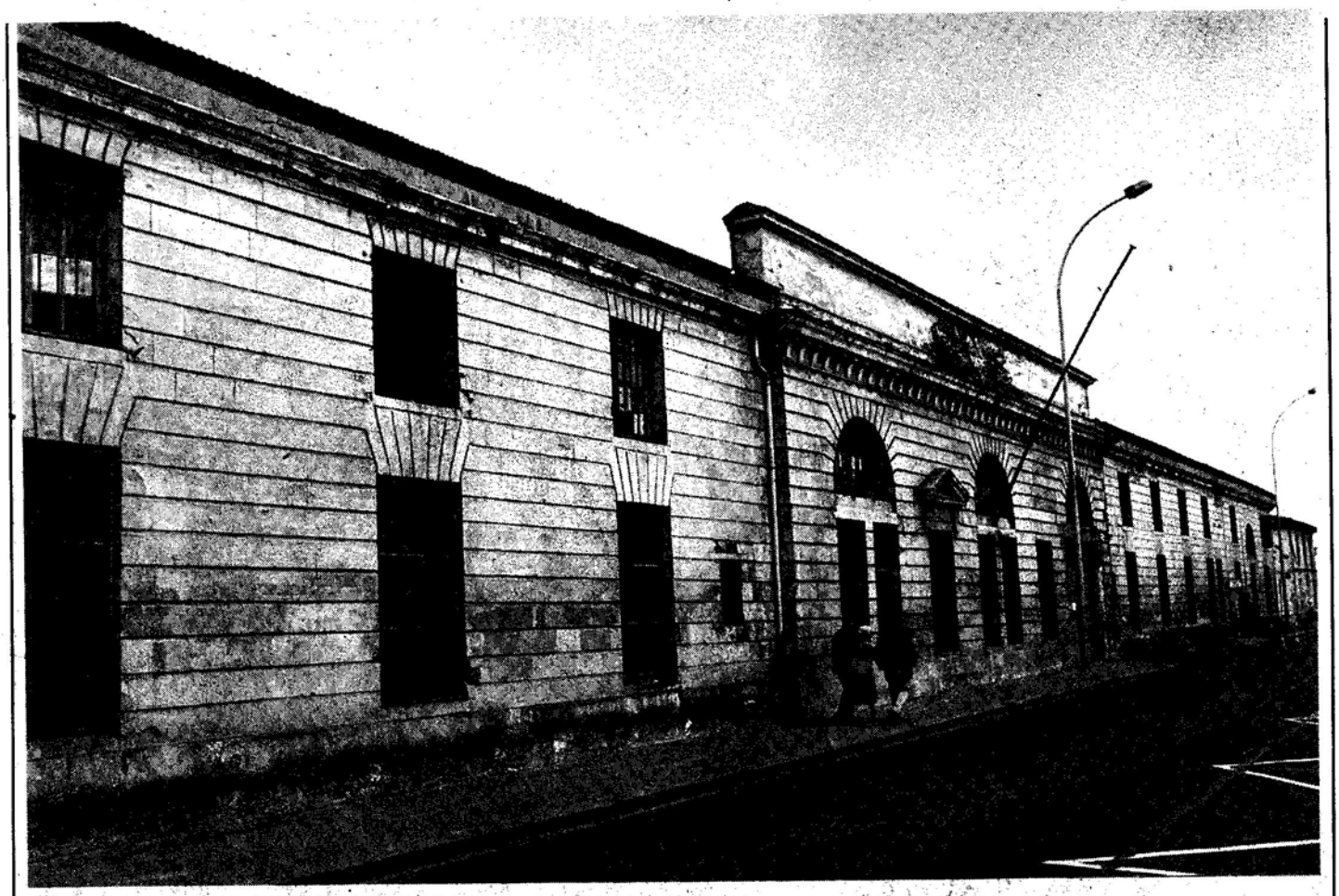

Une façade qui se détériore d'année en année *(Photo Michel Lacroix)*

BACALAN

Monument à vendre

Le magasin aux vivres continue de se dégrader. Aucun projet de réhabilitation n'aboutit. La mairie a pris la décision de vendre l'édifice

Rue Achard, le magasin aux vivres de la marine déploie sa façade. Mais, comme au cinéma, il n'y a rien derrière ce décor. Ce n'est qu'un immense terrain vide. Une friche où l'on trouve pneus de voiture, ferraille, déchets. En face, place Victor-Raulin, deux pavillons complètent cet ensemble en pierre édifié par Joseph Teulère, entre 1786 et 1789.

Avec une architecture néo-classique, les bâtiments s'intégraient parfaitement aux quais de Bordeaux. Le seul monument historique du quartier servait autrefois au ravitaillement des navires de la Royale. L'entrepôt central était un lieu de stockage, tandis que les deux pavillons étaient utilisés comme ateliers de boucherie et de salaisons. L'ensemble, immense, majestueux, témoigne d'une vie et d'une activité intenses.

DÉVELOPPER LE TOURISME FLUVIAL ?

Mais le destin du magasin aux vivres semble avoir bien du mal à se dessiner. Incendié en 1919, restauré, il a servi à la marine nationale de lieu d'archivage jusqu'en 1973. Après quoi, devenu propriété du ministère de l'intérieur, le magasin devait être transformé en caserne. Ce qui ne fut pas fait finalement. L'immeuble s'est dégradé peu à peu, on l'a rasé. Il n'en reste qu'une façade et il pleut à l'intérieur des pavillons.

En 1987, le site a été classé monument historique et la mairie de Bordeaux en a fait l'acquisition. Depuis, les projets se succèdent. En 1990, par exemple, la société Dumez prévoyait d'en faire une zone commerciale. Quelques années après, Domofrance et l'architecte Jean de Jacinto y voyaient des logements sociaux. Jusqu'à présent, tous achoppent. Le temps passe et le monument n'est pas réhabilité.

L'Association des amis de l'ancien magasin aux vivres de la marine aurait pourtant des propositions à formuler. Pour son président, Philippe Dorthe, « le bâtiment pourrait devenir un pôle départemental dans le développement du tourisme fluvial ». Les bassins à flot, le Conservatoire national de la plaisance sont tout proches. Le site du magasin aux vivres retrouverait ainsi une vocation cohérente, en harmonie avec le milieu.

Mais voilà, le monument historique va à nouveau changer de propriétaire. Au cours du conseil municipal du 31 mars, la municipalité a décidé de se débarrasser de ce bâtiment. Après estimation par les Domaines, il sera vendu au plus offrant.

CHRISTEL GUICHARD

La façade murée du magasin aux vivres de la marine telle qu'on peut la voir de la place Victor-Raulin
(Photo Michel Lacroix, « Sud-Ouest »)

BACALAN

Le bois remplace les vivres

La société Valorbois a prévu de s'installer sur le site de l'ancien magasin aux vivres de la marine. Une réunion d'information se tiendra, mardi prochain à Bacalan, sur le sujet

JEAN-DENIS RENARD

Les amis du magasin aux vivres de la marine retrouvent le sourire. Regroupés en association, sous la présidence du conseiller municipal (PS) Philippe Dorthe, ils espèrent aujourd'hui un sauvetage rapide de ce monument historique qui se dégrade lentement sur la place Victor-Raulin à Bacalan, en bordure de la rue Achard.

Le magasin aux vivres et la parcelle grillagée sise entre la rue des Etrangers et la rue de Gironde sont promis à la renaissance par la société Valorbois, une société anonyme établie quai Carriet, à Lormont. Spécialisée dans le négoce du bois « de qualité », utilisé à la fabrication d'articles tels que des manches de couteaux ou des lames de parquet, cette entreprise souhaite y transférer ses activités « le plus rapidement possible », selon les termes de son PDG, Paul Beaumartin.

La société civile immobilière La Gabarre, que celui-ci dirige également, s'est rendue propriétaire du terrain, il y a deux ans. La SCI a déposé une demande de permis de construire au mois de décembre dernier en mairie de Bordeaux. Elle compte ériger sur cet espace de 1,15 ha un atelier, un hangar à bois, des logements de fonction et des bureaux. Aujourd'hui, elle attend (impatiemment) la délivrance du permis pour démarrer les travaux, puis louer l'ensemble réalisé à la SA Valorbois.

L'enjeu économique s'accompagne d'un pari patrimonial pour Bacalan. Il s'agit, pour le quartier, de sauver de la ruine son seul monument historique. Construit entre 1786 et 1789 sur les plans de Joseph Teulère, l'architecte qui mit la dernière touche au phare de Cordouan, le magasin aux vivres de la marine abrita des décennies durant des ateliers de boucherie et de salaison, ainsi que des parcs à bestiaux. Les produits alimentaires étaient transportés de l'autre côté de l'actuelle rue Achard et directement embarqués sur les vaisseaux au mouillage dans la Garonne. Occupé par la marine jusqu'en 1972, le magasin servit aussi de local à archives et de siège au conseil de révision. En grande partie démoli avant son classement monument historique, il fut transmis aux Domaines (toujours l'Etat), puis vendu à la ville de Bordeaux.

LES PAVILLONS À L'ABANDON

La destination de l'édifice n'en a pas été éclairée pour autant. Si la mise hors d'eau du bâtiment principal est assurée par un toit de tôle dont le seul mérite réside dans son étanchéité, le reste n'est pas brillant. Le reste, c'est essentiellement deux pavillons symétriquement placés en regard de la façade principale, de l'autre côté de la place Victor-Raulin. Propriétés de la ville, ils sont graduellement rongés par l'humidité qui a d'ores et déjà mis à bas une toiture. Flanqués d'un bunker hérité de la dernière guerre, ils sont vides de toute occupation. A la mairie de Bordeaux, on dit « étudier le dossier », sans précision supplémentaire.

Cette position a minima ne satisfait guère l'association des amis du magasin aux vivres de la marine. « Ce serait une ineptie de ne pas traiter l'ensemble », estime Philippe Dorthe, qui souhaiterait que la ville profite de la bonne volonté affichée par la SCI La Gabarre pour restaurer ce qui lui appartient et redonner son lustre à la place Victor-Raulin.

De son côté, Paul Beaumartin assure qu'il respectera l'existant, mais il attend un coup de pouce financier des autorités pour l'aider à réhabiliter le corps principal. Main dans la main, la SCI et l'association expliqueront dans le détail ce dossier aux associations bacalanaises et aux riverains intéressés lors d'une réunion d'information, le mardi 18 juin prochain à 20 h 30, salle Ferdinand-Cabanel (place Buscaillet).

COURRIER ENVOYÉ AUX HABITANTS DU QUARTIER POUR PRÉSENTER LE PROJET DE LA SOVIÉTÉ VALORBOIS

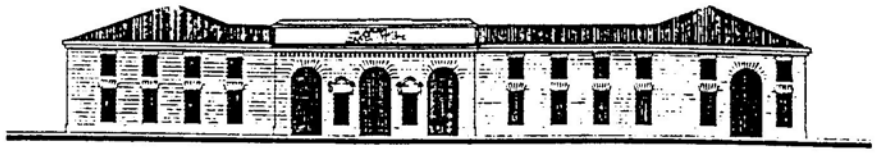

ASSOCIATION DES AMIS DU MAGASIN AUX VIVRES DE LA MARINE DE BACALAN

Bordeaux, le 4 juin 1996

Madame, Monsieur,

Le Magasin aux Vivres de la Marine de Bacalan a été vendu à la Société "LA GABARRE".

Cette entreprise souhaite développer son activité liée aux bois exotiques et aux bois précieux ainsi qu'à la formation sur les métiers du bois.

Après avoir rencontré Monsieur BEAUMARTIN, P.DG. de cette Société, j'ai pensé utile d'organiser une rencontre entre les associations du quartier et l'entreprise.

Cette réunion donnera l'occasion à Monsieur BEAUMARTIN de nous présenter son projet.

Les Amis du Magasin aux Vivres de la Marine seront heureux de vous accueillir le

mardi 18 juin 1996
à 20 h 30
Salle Ferdinand Cabanel

Comptant sur votre présence,
Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Cordialement.

Le Président

Philippe DORTHE

SIEGE SOCIAL : 5 RUE PASCAL LAFARGUE - 33300 BX - TEL : 56 39 41 96

STATUTS

PRÉFECTURE DE LA GIRONDE

Direction de l'Administration Générale
Bureau de l'Administration Générale

Associations Déclarées
N° 15804
(A rappeler dans toutes correspondances)

P. 31/17

RÉCÉPISSÉ

Par application de l'article 5, § 2, de la loi du 1er Juillet 1901
Le Préfet Commissaire de la République du Département de la Gironde
délivre le présent récépissé de la déclaration déposée à la Préfecture
le 23 Septembre 1986
par M. Jean CAVIGNAC - Président
80, Cours Balguerie Stuttenberg - 33300 BORDEAUX
en vue de faire bénéficier de la capacité juridique prévue par l'article 6 de la dite loi, l'Association dénommée : "ASSOCIATION DES AMIS de l'ANCIEN MAGASIN DES VIVRES de la MARINE de BORDEAUX"

qui a pour but de La promotion du sauvetage de l'ancien magasin des vivres de la marine

et dont le siège social est établi à 72, Cours Balguerie-Stuttenberg
33000 - BORDEAUX -

A cette déclaration sont annexés deux exemplaires des statuts, la liste des membres du Bureau avec leurs noms, prénoms, qualités, professions et adresses.

La présente déclaration doit être rendue publique dans le délai d'un mois au moyen de l'insertion au "Journal Officiel" d'un extrait contenant :

1/ la date de la déclaration ;
2/ le titre et le but de l'Association ;
3/ l'indication du siège social.

Extrait de la loi du 1.7.1901 (Art. 5)

Les associations sont tenues de faire connaître dans les trois mois, tout changement survenus dans leur administration ou direction, ainsi que toutes modifications apportées à leurs statuts.

BORDEAUX, le 24 SEPT. 1986 19

LE PRÉFET COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE
Pour le Commissaire de la République
l'Attaché, Chef de Bureau délégué

Préfecture de la Gironde

Jacqueline PERE

-685-

ASSOCIATION DES AMIS DU MAGASIN DES VIVRES DE LA MARINE

I. BUT ET COMPOSITION.

Article 1 L'association dite "LES AMIS DE L'ANCIEN MAGASIN DES VIVRES DE LA MARINE", sigle A.A.M.V.M. fondée en 1986 est régie par la loi du 1er juillet 1901 et les textes administratifs subséquents.

L'association a pour but :
- La promotion du sauvetage de l'ancien magasin des vivres de la Marine:
  1°- ensensibilisant les élus et les collecti--vités Locales, Départementales, Régionales et Nationales, de l'importance historique et architecturale du monument.
  2°- en défendant et en proposant des projets de réutilisation du site.

Article 2 Sa durée est illimitée

Article 3 Elle a son siège,

Article 4 L'association se compose de membres actifs, honoraires, et bienfaiteurs.
Pour etre membre il faut être parrainé par deux membres de l'association, agréé par le C.A., payer sa cotisation

Article 5 Elle peut s'associer avec toute autre organisation pou--vant l'aider à la réalisation de son but.

Article 6 La qualité de membre se perd:
1°-par démission.
2°-Par la radiation prononcée pour non paiement de la cotisation, ou pour motif grave, par le C.A.

II-ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

Article 7 L'assemblée Générale se compose des membres à jour de leur cotisation.
Le Conseil d'Administration se compose de membres élus par l'assemblée générale il est renouvelable par tiers tous les ans, le nombre d'administrateurs ne devra pas exéder quinze personnes.
Le conseil d'administration élit son bureau parmi ses membres, il se compose de/
1 Président
Vice-Présidents
1 Secrétaire
1 Trésorier
Il est élu pour UN an.

.../...

Article 8 Le conseil se réunit au mons deux fois par an et chaque fois qu'il est convoqué par son Président ou sur la demandedu quart de ses membres.
La présence d'au moins 1/3 des membres du C.A. est nécessaire pour la validité de ses délibérations.
Les procés-verbaux des séances sont signés par le présider et le secrétaire. Ils sont transcrits sans blanc ni rature sur un registre.

Article 9 En cas de vacance, le conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement par la plus prochaine A.G.
Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

Article 10 Les membres sortant sont rééligibles.

Article 11 L'assemblée Générale se réunit une fois par an pendant le 1er trimestre de l'année civile .
Son ordre du jour est réglé par le C.A.
Son bureau est celui du Conseil.
Elle entend les rapports sur la gestion du Conseil d'Administration, sur la situation financière et morale de l'Association.
Elle approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'exercice suivant, délibère sur les questions mise à l'ordre du jour et pourvoit, s'il y a lieu, au renouvellement des membres du C.A.
Elle désigne une commission de contrôle non prise parmi le membres du Conseil.

Article 12 Il est tenu au jour le jour une comptabilité-denier par recettes et dépenses et s'il y a lieu, une comptabilité matière.

Article 13 La responsabilité de l'association à l'égard des tiers et de ses membres à l'occasion de réunion, travaux ou déplacements effectués dans le cadre de cadre de son mandat, sera garantie par une assurance de responsabilité civile.

III- CHANGEMENT, MODIFICATION et DISSOLUTION.

Article 14 Le membre du Conseil mandaté doit faire connaitre dans les trois mois, à la Préfecture du Département où l'association à son siège social, tous les changements survenus dans l'administration ou la direction de l'association ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts. Ces modifications et changements sont en outre consignés sur un registre spécial coté et paraphé par le Préfet ou son délégué.
Les registres de la comptabilité et de délibérations du C.A. sont présentés sans déplacement, sur toute réquisition du Préfet ou de son délégué ou tout autre fonctionnaire accrédité par lui.

.../...

Article 15 La dissolution de l'Association ne peut être prononcée que par l'Assemblée extraordinaire convoquée spécialement à cet effet.
Elle doit comprendre au moins la moitié plus un des membre en exercice.
Dans le cas contraire, une deuxième assemblée est convoqué dans les quinze jours qui suivent et la dissolution est votée à la majorité des membres présents.
L'assemblée générale désigne un ou plusieurs Commissaires chargés de la liquidation des biens de l'Association.
Elle attribue l'actif net conformément à la Loi.
La dissolution doit faire l'objet d'une déclaration à la Préfecture ou à la sous-Préfecture du siège social.

Fait à BORDEAUX le:

Le PRESIDENT Le SECRETAIRE Le TRESORIER

ACHAT ET VENTE
DES MAGASINS AUX VIVRES DE LA MARINE

MAIRIE DE LA VILLE DE BORDEAUX

EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BORDEAUX

Séance du LUNDI 27 JUILLET 1987 à 15 h 30

Aujourd'hui LUNDI VINGT SEPT JUILLET MIL NEUF CENT QUATRE VINGT SEPT à QUINZE HEURES TRENTE

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

M onsieur Jacques CHABAN-DELMAS

Maire de la Ville de Bordeaux

PRÉSENTS A LA SÉANCE :

MESSIEURS VALADE. LACOSTE. MLE NOAILLES. MM. MARTIN. BRUNEAU. LAWTON. PINEAU. BEZIADE. GALLOUIN. CAZABONNE. MATHARAN. CAZENTRE. MEYNIAC. TOUREILLE. TOUTON. MOGA. LEVY J.C.. MMES ROUSSELOT. DEBAYLE. MM. DABIS. GUILLEN. MEYSSAN. LAVROFF. LAURENT. MME SOULE. MLES NOE. PUTET. MM. JEAN DIT CAZAUX. BEBEAR. BARRAN. DESSERRE. PONS. ROUGIER. BEAUCHEMIN. MMES BOURRAGUE. MOULIN-BOUDARD. M. EPRON. MME DESPLATS. MM. JARTY. PARIS. MME LALUMIERE. MM. JAULT. LAGOURGUE.

EXCUSES : MLE GUENEAU. MM. ROQUAIN. LESTAGE. MME BRANDY. MM. SCHWARTZ. LEVY L.. MME MINAUD. MM. RAMARONY. BARRY-PUJOL. MME CASTANET. MM. GUIGNARD. CLEMENT. LACHAIZE. PEYRET. CAPDENAT. BORDEAUX. PARIN.

LA SÉANCE EST OUVERTE

364/87

ACQUISITION A L'ETAT DE L'IMMEUBLE 1, RUE ACHARD

AUTORISATION - DECISION

REÇU
07.SEP.1987
A LA PREFECTURE
DE LA GIRONDE

Monsieur TOUREILLE présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'état est propriétaire d'un ensemble immobilier situé rue Achard, ancien Magasin aux Vivres de la Marine, acheté, primitivement, pour l'installation de la Direction des Services Techniques du S. G. A. P. .

Le projet ayant été abandonné, cette propriété, d'une superficie de 16 493 m2, situé dans le quartier de Bacalan, dont la façade et la toiture sont inscrites sur l'inventaire des Monuments Historiques, nous a paru digne d'être conservée dans le patrimoine bordelais, en raison de sa qualité architecturale et par le fait qu'elle représente le vestige d'une certaine époque. Elle pourrait, de plus, compléter l'opération "Banlieue 89".

Cette acquisition qui, il faut le souligner, est rendue possible grâce à la vente, parallèlement, de l'immeuble de l'Alhambra, se ferait sur la base de l'évaluation des Domaines, soit 1 000 000 de francs.

Des travaux d'aménagements appropriés permettront, par la suite, une utilisation par l'Administration Municipale actuellement à la recherche de locaux pour ses services.

Dans ces conditions, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir autoriser M. le Maire :

- à se porter acquéreur de la propriété 1, rue Achard moyennant la somme de 1 000 000 de Francs ;

- à signer l'acte correspondant à cette opération ;

- à décider l'ouverture au budget en cours du crédit nécessaire à cette acquisition.

(Le conclusions, mises aux voix, sont adoptées).

Fait et délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel-de-Ville, le 27 juillet 1987.

Pour expédition conforme,
P/L'Adjoint au Maire,
Le Conseiller Municipal délégué,

Acte rendu exécutoire en vertu de l'art. 2 de la loi du 22 juillet 1982.
Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 30 Juillet 1987
et le document ayant été reçu en Préfecture le : 7 Septembre 1987
BORDEAUX, le

BORDEAUX

Conseil Municipal

Monsieur Alain JUPPE
Maire de Bordeaux
Hôtel de Ville
33077 BORDEAUX CEDEX.

Références Ph.D/

Date 23 avril 1996

Monsieur le Maire,

Lors du dernier Conseil Municipal et suite à mon intervention sur le magasin aux vivres de la marine, vous m'avez appris la vente de celui-ci.

Je souhaiterais connaître les conditions de vente de cet immeuble ainsi que le nom de l'acquéreur.

Vous en remerciant, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à mes salutations distinguées.

Philipe DORTHE

Conseiller municipal

Mairie de Bordeaux

Hôtel de Ville
Place Pey-Berland
Téléphone 56 90 91 60

33077 Bordeaux Cedex

Télécopie 56 44 56 07
Télex 550 007
Minitel
3615 Bordeaux

BORDEAUX

Secrétariat Général

Monsieur Philippe DORTHE
Conseiller Municipal

HOTEL DE VILLE

Références

N° 1619 MNB

Date 10 MAI 1996

Monsieur le Conseiller,

Votre lettre référencée Ph.D relative à la vente du magasin "Aux Vivres de la Marine" m'est bien parvenue ; elle est actuellement soumise à l'examen attentif des services intéressés.

Je vous informerai, dans les meilleurs délais, de la suite qui lui sera réservée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Alain JUPPÉ
Maire de Bordeaux

Mairie de Bordeaux

Hôtel de Ville
Place Pey-Berland
Téléphone 56 90 91 60

33077 Bordeaux Cedex

Télécopie 56 44 56 07
Télex 550 007
Minitel
3615 Bordeaux

MAIRIE DE BORDEAUX

Secrétariat Général

Monsieur Philippe DORTHE
Conseiller Municipal
5, rue Pascal Lafargue

33300 BORDEAUX

SGCM/AM/DL

7 Octobre 1997

Mon Cher Collègue,

Lors de la séance du Conseil Municipal du 29 Septembre, vous aviez souhaité des précisions sur l'ensemble immobilier dit « Magasin aux vivres de la Marine ».

Je vous communique donc une copie de trois délibérations : 95/74, 364/87 et 386/88 qui retracent l'historique du dossier.

Veuillez agréer, Mon Cher Collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

P.J. : 3

Hugues MARTIN
Premier Adjoint au Maire

Mairie de Bordeaux

Hôtel de ville
place Pey-Berland
33077 Bordeaux Cedex

Téléphone 05 56 90 91 60

Fax 05 56 44 56 07
Télex 550 007
Minitel
3615 Bordeaux

BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BORDEAUX

- *SEANCE DU VENDREDI 31 MARS 1995 A 15 H 30*

-Aujourd'hui Vendredi trente et un mars mille neuf cent quatre vingt quinze à quinze heures trente,

le Conseil Municipal de la [illegible] réuni à l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses Séances, sous la [illegible]

[illegible] Jacques CHABAN DELMAS - Maire de Bordeaux

ETAIENT PRESENTS :

MLLE NOAILLES. MM. MARTIN. LAWTON. PINEAU. GALLOUIN. CAZABONNE.
MM. MATHARAN. CAZENTRE. MLLE GUENEAU. MM. ROQUAIN. MEYNIAC. TOUREILLE.
Mme BOURRAGUE. MM. BEBEAR. DUCHENE. RAMARONY. LAVROFF. LEVY.
Mme MINAUD. MM. DABIS. MEYSSAN. VALADE. LAURENT. MLLE NOE.
MM. JEAN DIT CAZAUX. BARRAN. Mme CASTANET. MM. DESSERRE. BANAYAN.
MM. BEAUCHEMIN. PICARD. Mmes MOULIN-BOUDARD. DESPLATS.
MM. DAUGUET. DAVID. Mme FAYET. MM. PARIS. CHEKROUN. BRON. BARRY-PUJOL.
Mme SOULE. MM. JAULT. CAPDENAT. Mme BIOULAC-SAGE. M. RESPAUD.
MM. BORDEAUX. PARIN. Mlle NOEL. MM. COLOMBIER. LAGOURGUE. Mme MELLIER.

EXCUSES :

M. TOUTON. Mme DEBAYLE. MM. GUITON. PONS. Mme CHEVEROU. M. EPRON.
MM. JARTY. VIGNOLLES. SIRGUE.

Dans ces conditions, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir **autoriser Monsieur le Maire** :

- à procéder au déclassement du domaine public des immeubles de la Cité Leydet, Maréchal de Lattre de Tassigny et rue Lhôte,

- à faire procéder, par la Chambre des Notaires, à la vente de ces immeubles par voie d'adjudication aux conditions rappelées ci-dessus ;

- à signer tous documents afférents à cette opération.

(Les conclusions mises aux voix sont adoptées)

Fait et délibéré à BORDEAUX, en l'Hôtel-de-Ville, le 30 mars 1995.

Pour expédition conforme,
L'Adjoint au Maire,

Ph. CAZENTRE

Rendu exécutoire en vertu de l'art. 2 de la loi du 22 juillet 1982.
Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 3.4.95
et le document ayant été reçu en Préfecture le : 10.4.95
BORDEAUX, le 11.04.95